



COMITE CONTRE  
**L'ESCLAVAGE**  
MODERNE

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Rendre visible l'invisible

# SOMMAIRE

## 01 INTRODUCTION

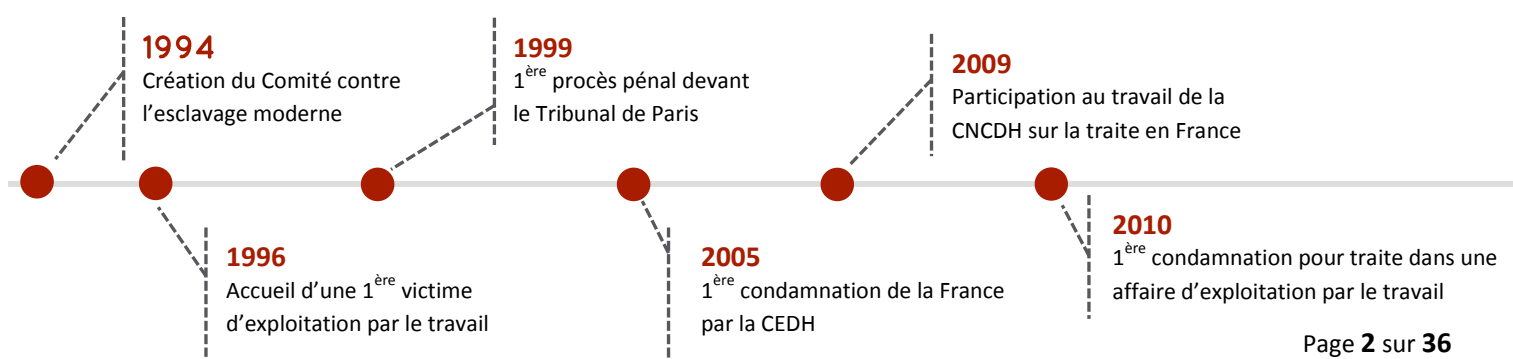
Mot de la Présidente.....	3
L'année 2023 en quelques chiffres et carte.....	4
Le CCEM en 2023 : les temps forts de l'année.....	6

## 02 ACCOMPLIR NOTRE MISSION

L'action des Pôles en 2023.....	8
Identifier : les nouvelles personnes accompagnées.....	10
Accompagner : les profils de la file active en 2023.....	12
Protéger : le Pôle psycho-social.....	14
Poursuivre : le Pôle juridique.....	17
Alerter : notre travail de plaidoyer en France et en Europe.....	20
Sensibiliser et former en France et ailleurs.....	24
Informier, communiquer et valoriser les parcours.....	26

## 03 VIE DE L'ASSOCIATION ET MOYENS

Réaffirmer nos valeurs : une année de travail interne fructueuse.....	28
Les moyens du CCEM en 2023 et perspectives 2024.....	30
Administrateurs, équipe et bénévoles du CCEM.....	32
Annnonce de l'année des 30 ans et soutiens du CCEM.....	34





## Mot de la Présidente

**En 2023**, l'activité du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) a confirmé une augmentation importante des accompagnements : 52% en cinq ans, sans que des moyens supplémentaires nous permettent de renforcer l'équipe. Cette année le CCEM a reçu 356 signalements, et accompagné 304 personnes dont 62 nouvelles victimes.

« L'esclavage moderne » touche des femmes (65%) et des hommes, venant de 49 pays, dont la France, et continuent, en ce 21<sup>ème</sup> siècle à vivre sous l'emprise de leur exploiteur, enfermées, privées d'identité, contraintes à des horaires de travail exorbitants, et subissant des violences physiques et psychologiques.

Dès sa création, le CCEM a choisi de défendre les victimes devant les tribunaux. Nos avocats bénévoles et nos juristes ont toujours été mobilisés pour engager ces procès si essentiels pour les victimes. Notre équipe psycho-sociale a toujours répondu présente pour répondre à leurs besoins primaires, les mettre à l'abri et accompagner leur parcours d'insertion.

**« Infatigables, sans jamais baisser les bras, avec persévérance voire de l'obstination, cette qualité précieuse dont ils et elles font preuve »** comme le soulignait notre présidente fondatrice Sylvie O'Dy.

2023 a été également une année de mobilisation autour du troisième plan national contre la traite, avec la CNCDH et de participation à l'élaboration de ce nouveau plan, suite à l'arrivée d'une nouvelle secrétaire générale de la MIPROF. Notre action s'est intensifiée auprès du Collectif contre la traite des êtres humains pour une campagne d'information autour des Jeux Olympiques, au sein du Collectif le Revers de la Médaille, ainsi qu'auprès de La Strada International en ce qui concerne les directives et réglementations européennes.

Pour le projet SAVE au Maroc, l'année 2023 a été celle de la préparation de l'atelier de clôture, et de l'élaboration du guide pratique, tout en continuant les actions de terrain avec nos cinq partenaires associatifs pour repérer et accompagner 280 victimes, et mener des actions de sensibilisation qui ont touché plus de 2800 personnes en 2023.

L'action de sensibilisation et de formation du Comité a été intense en 2023 et a permis de toucher 1123 personnes dont 490 professionnels. Notre action de communication s'est intensifiée en 2023 avec plus de 40 articles de presse ou émissions de radio... Elle permet de continuer le chemin tracé par nos fondatrices pour **rendre visible l'invisible**.

Malgré toute cette action soutenue, notre équipe, nos administrateurs, nos bénévoles et les personnes accompagnées, ont réfléchi ensemble dans le cadre d'ateliers collectifs pour revisiter notre vision, nos valeurs, et notre projet associatif. Ainsi cette réflexion, lancée début 2022, nous a permis de réaffirmer nos principes fondamentaux, de déterminer notre stratégie pour les années à venir, et notre avenir commun.

Plus que jamais, nous continuons ensemble à rendre le combat du CCEM contre la traite des êtres humains et l'exploitation par le travail au centre de nos actions et de celles de nos partenaires et financeurs, donateurs et donatrices, je les remercie chaleureusement, toutes et tous, pour leur énergie et persévérance.

**Franceline Lepany,  
Avocate honoraire,  
Présidente**

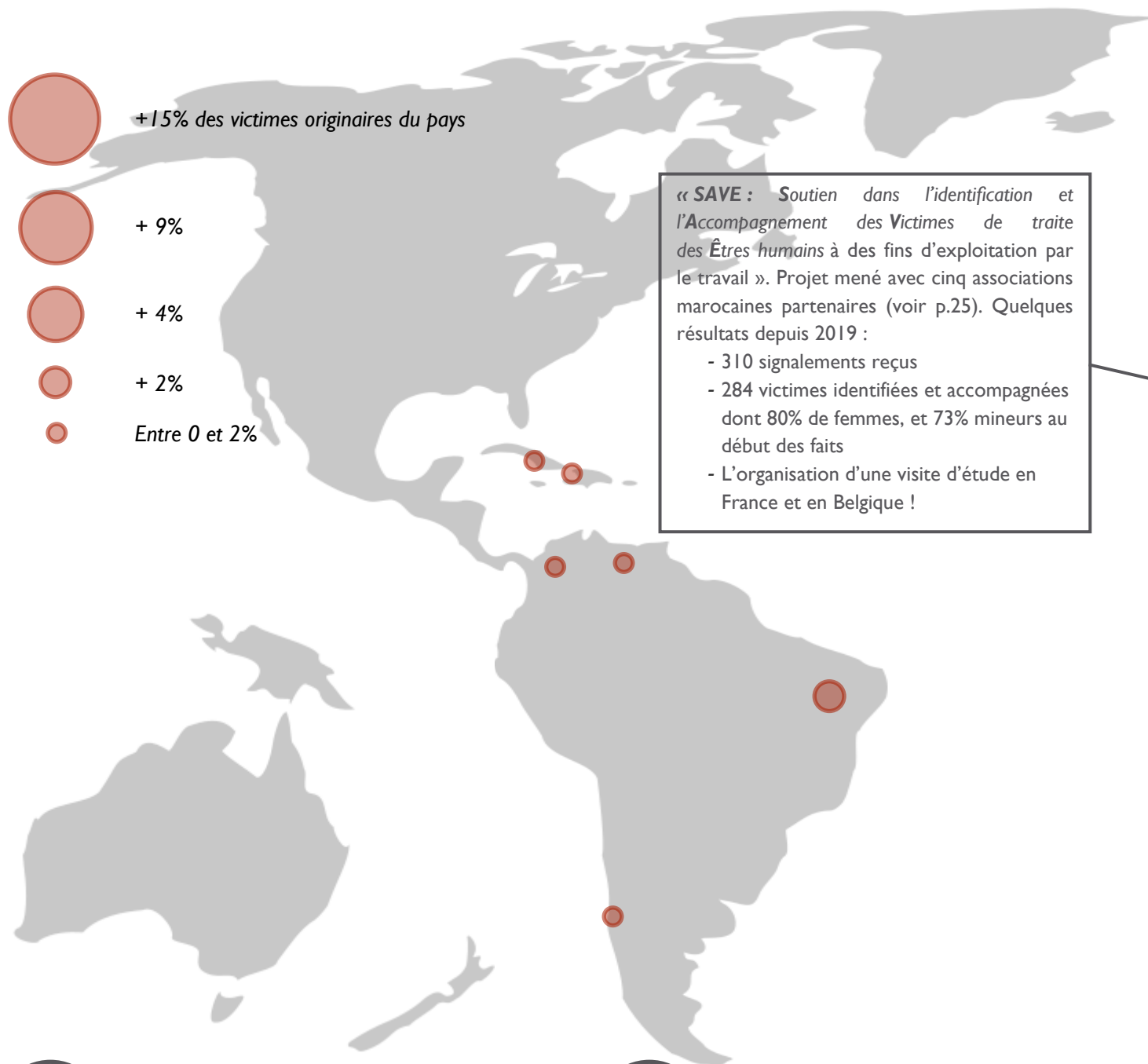
**2012**  
2<sup>ème</sup> condamnation de la France par la CEDH

**2014**  
Participation au 1<sup>er</sup> Plan National contre la traite

**2019**  
Colloque-anniversaire des 25 ans du CCEM

**2019 - 2024**  
Réalisation du projet « SAVE » en partenariat avec 5 associations marocaines et développement du Pôle sensibilisation & formation

**2023**  
Seuil des 300 personnes accompagnées par an passé



## IDENTIFIER



**356 signalements** ont été reçus et analysés par le Pôle d'accueil et vie associative. 61% ont fait l'objet d'une analyse approfondie et 27% d'un entretien physique. **62 nouvelles personnes ont été identifiées et prises en charge** comme victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Un chiffre en hausse et qui rejoint le record de 2021. Le fait que le nombre de signalements reçus n'augmente pas particulièrement suggère cette année aussi une meilleure compréhension du mandat du CCEM (voir p.10 à 13).

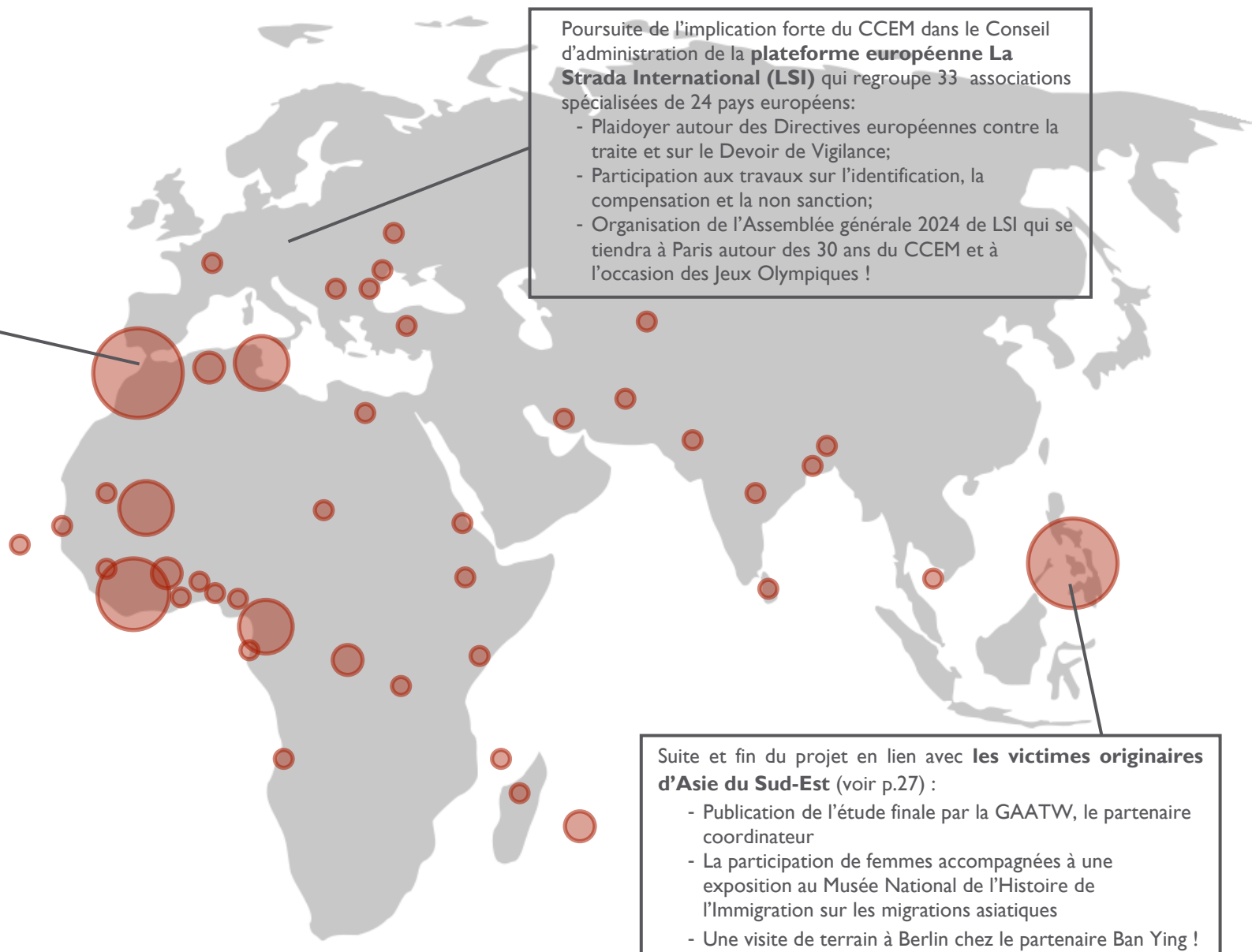
## PROTÉGER



Le **Pôle psycho-social a accompagné 181 personnes** cette année. De leur mise à l'abri depuis le lieu d'exploitation à l'intégration de structures d'hébergement et l'accompagnement dans l'insertion professionnelle en passant par le soutien psychologique et l'autonomisation, le Pôle les soutient tout au long de leur reconstruction. En 2023, il a été confronté à une forte arrivée d'hommes en grande précarité notamment d'hébergement ainsi que victimes de graves accidents du travail, mettant les travailleuses sociales sous pression (voir p.10 à 13 et 16 à 18).

**14**Membres  
d'équipe**65**

Bénévoles

**636**Aides financières  
remises**121**Procès en  
cours

## POURSUIVRE

**284 personnes ont été suivies par le Pôle juridique.** Cela représente 85% de la file active, témoignant des besoins des personnes y compris lorsqu'elles ne déposent pas plainte. En effet, elles peuvent être accompagnées sur le volet pénal, civil ou administratif, ainsi que l'asile, indépendamment ou de manière simultanée. En 2023 de nombreuses plaintes ont été déposées, notamment grâce à une collaboration toujours plus accrue avec les services d'enquête spécialisés (voir p.17 à 19).



## ALERTER

2023 a été une année particulièrement chargée en termes de plaidoyer pour le CCEM, qui a activement participé aux travaux de la nouvelle équipe de la MIPROF sur **l'élaboration de 3<sup>ème</sup> Plan National**, tout en cultivant un plaidoyer individuel auprès des observateurs nationaux et internationaux, ainsi que de ses bailleurs (voir p. 6-7, 20 à 23 et 35).



## FORMER & SENSIBILISER

Le CCEM a touché un nombre record de professionnels cette année, avec **297 agents de gendarmerie et de l'inspection du travail** ayant participé à l'une de ses **29 formations (1123 participants au total)**. Des milliers d'autres ont été touchées par plus de **50 actions et publications médiatiques** valorisant le travail du CCEM (voir p.24 à 27).

Le Comité a démarré l'année 2023 à un rythme soutenu, en poursuivant son travail sur la définition de son projet associatif et de ses orientations stratégiques pour les 5 années à venir, débuté en 2022, grâce à un financement de l'Agence Française de Développement et de Coordination Sud, via le Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel, et épaulé par une consultante externe (p.28). Alors que les premières actions menées dans le cadre de ce chantier avaient fait appel à une large participation, celle-ci s'est encore étendue en 2023, incluant au final : les salariés et stagiaires, membres du Conseil d'administration, des bénévoles (dont avocats membres du réseau), mais aussi des personnes accompagnées, via le Comité de vie associative (p.29).

Ainsi, un nouvel atelier collectif a été organisé dès janvier, suivi de la mise en place de groupes de travail thématiques chargés d'identifier les priorités de travail et les pistes d'orientations stratégiques pour chaque axe d'action de l'association. Les résultats des groupes ont ensuite été présentés lors d'un atelier collectif final tenu sur deux jours, en juillet 2023. En plus d'avoir permis d'élaborer concrètement le projet associatif et le plan d'action stratégique 2024-2028, ce travail se conclut juste avant la célébration des 30 ans du CCEM en 2024, à un moment charnière de l'histoire de l'association, qui connaît une nouvelle phase de croissance et un gain en légitimité auprès des nombreux acteurs. Enfin, ce chantier interne contribue à transmettre l'histoire et les valeurs de l'association entre générations, fondateurs, équipes actuelle et à venir.

## Janvier

*L'année a démarré fort, avec l'organisation d'un 2<sup>ème</sup> atelier collectif sur le projet associatif ! Aussi, les travaux de rénovation à l'appartement d'urgence ont été finalisés.*

## Mars

*Les 5 partenaires marocains du projet SAVE ont réalisé une visite d'étude à Paris et Bruxelles. Leur délégation comprenait également un représentant de l'Entraide nationale marocaine*

## Mai

*Pendant 2 semaines, le CCEM a véritablement et durablement marqué l'actualité, via un dossier consacré à l'exploitation des femmes philippines et publié dans Libération, après 1 an de collaboration et d'enquête.*

## Février

*Dans le cadre du nouveau projet de loi sur l'asile et l'immigration le CCEM a élaboré des propositions d'amendements, qu'il a partagés à l'ensemble des parlementaires français.*

## Avril

*La nomination d'une nouvelle Secrétaire Générale de la MIPROF a été le point de départ d'une série de rencontres et groupes de travail dans lesquels le CCEM a été particulièrement actif.*

## Juin

*Le CCEM a reçu la visite de la GAATW, son partenaire coordinateur du projet sur les parcours des femmes sud-est asiatiques. En parallèle, le « CVA » a commencé à se réunir régulièrement.*

Fin 2022, le CCEM avait commencé à élaborer des observations et propositions d'amendements (certaines générales, d'autres spécifiques aux victimes de traite) dans le cadre du nouveau projet de loi sur l'asile et l'immigration. En 2023, il a poursuivi ce plaidoyer en adressant ces propositions à l'ensemble des parlementaires français, ce qui nous a conduits à être auditionnés par une membre de l'Assemblée nationale (p.20).

L'année a continué sur cette lancée dynamique avec, en mars, la visite de nos partenaires marocains du projet SAVE, organisée entre Paris et Bruxelles. Son riche programme et l'accueil très encourageant reçu de la part des partenaires français, belges et européens ont fait de cette visite un moment mémorable de l'histoire récente du CCEM et ont posé les pierres pour de très belles coopérations entre les acteurs concernés (p.25).

En avril, la MIPROF a connu un renouveau, avec l'arrivée d'une nouvelle Secrétaire Générale, lançant immédiatement des travaux pour l'élaboration du 3<sup>ème</sup> Plan national de lutte contre la traite, tant attendu de la société civile, après 2 ans sans feuille de route. Le processus, largement collaboratif, a permis une participation très active du CCEM, acteur incontournable sur la lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail. Ces travaux se sont poursuivis jusqu'à l'automne, suivis de l'annonce du plan en décembre (p.22).

En parallèle, l'année a été ponctuée d'interventions dans les médias, pour certains fruits d'un travail de longue durée, comme le dossier construit avec Libération, mené sur 1 an (p.26). En continuant à mettre notre visibilité médiatique au service de notre cause, nous honorons l'héritage de notre co-fondatrice Sylvie O'Dy.

# les temps forts de l'année

En plus des travaux dans le cadre du plan national et la sortie d'un dossier de presse en collaboration avec Libération, les mois de mai à juillet ont été marqués par la visite au CCEM de Diane Schmitt, coordinatrice de la lutte contre la traite à la Commission européenne, ainsi que la poursuite et la fin de notre projet de réflexion sur les parcours et l'insertion des victimes originaires d'Asie du Sud-Est (p.27).

Comme chaque année, le CCEM a dû faire face à un grave manque en termes de solutions d'hébergement et dispositifs adaptés et pensés pour les victimes de traite, notamment d'exploitation par le travail. Les hommes en particulier ont souvent été en très grande précarité et à la rue. Pour y remédier et protéger les personnes accompagnées, le Pôle psycho-social a fait appel à l'hébergement citoyen chez des donateurs et bénévoles volontaires, connus du CCEM depuis des années. Le CCEM tient à les remercier tout particulièrement. Gérer l'hébergement solidaire nécessite tout de même un investissement en temps pour l'équipe sociale, qui s'ajoute à un énorme travail d'orientation et de sollicitation des partenaires spécialisés dans l'hébergement. Cela vaut également pour la prise en charge de nuitées d'hôtels sociaux sur les fonds propres de l'association (ou via le soutien de la Fondation Notre-Dame), pour ainsi répondre aux urgences successives de mise à l'abri, encore une fois notamment pour les hommes (p.16-18).

Cette insuffisance des places et structures d'hébergements adaptés et spécialisés pour les victimes reste la principale limite principale à leur mise à l'abri et dans certains cas leur sortie d'exploitation. Elle est directement à mettre en lien avec l'absence d'une politique nationale claire en matière d'hébergement d'une manière générale, et de lutte contre la traite, ce que le CCEM espère voir évoluer avec le récent renforcement de la MIPROF et la nouvelle dynamique créée par sa Secrétaire Générale.

L'arrivée des beaux jours a été le point de départ de diverses initiatives, de l'équipe mais aussi des personnes accompagnées, concernant l'organisation de temps conviviaux, nécessaires au mieux-être des bénéficiaires et au renforcement des liens entre membres de l'équipe et bénévoles. Des moments très appréciés de toutes et tous ! C'est d'ailleurs à cette période que le Comité de vie associative a pris son élan et a commencé à être force de propositions. Suivant ses idées, le Pôle psycho-social a entrepris l'organisation d'ateliers collectifs pour travailler la prise d'autonomie.

À la rentrée, le CCEM a démarré une collaboration avec Alizée Delpierre, chercheuse au CNRS spécialiste du travail domestique et des rapports de travail. Nous espérons que ses recherches, menées sur la base des dossiers du CCEM, permettront de mieux analyser l'évolution du phénomène, des profils de victimes, leur parcours et la réponse pénale.

Tout au long de l'année, le CCEM a activement pris part à l'élaboration d'une campagne du Collectif Ensemble contre la traite, en préparation de Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Les derniers mois de l'année étaient bien chargés. À commencer par la contribution du CCEM et de 4 femmes accompagnées à une exposition au Musée nationale de l'Histoire de l'Immigration (p.27),

S'en est suivie la réunion annuelle de notre réseau d'avocats avec l'intervention de notre psychologue sur le psychotraumatisme, son impact sur les victimes et sa prise en compte dans les procédures juridiques. Enfin l'année s'est conclue par « la Dizaine des Droits Humains » organisée par la Mairie du 13<sup>ème</sup> avec une exposition des objets choisies par les personnes accompagnées et des interventions auprès de collégiens.

## Juillet

Salariés, administrateurs, bénévoles et personnes accompagnées se sont réunis pour 2 jours d'atelier autour du projet associatif. Chaque groupe de travail a présenté ses priorités et perspectives élaborées en orientations stratégiques.

## Août

Le Pôle psycho-social a organisé une 1<sup>ère</sup> série d'ateliers collectifs sur l'accès aux droits. Ce mois-ci, le CCEM a démarré une collaboration avec une chercheuse du CNRS en lui ouvrant ses portes et ses archives.

## Septembre

Le CCEM s'est rendu à l'assemblée générale de la plateforme associative européenne La Strada International en Roumanie. L'occasion d'échanger en direct avec ses 33 membres.

## Octobre

Le 18 octobre, le CCEM était présent à la présentation de l'enquête nationale portant sur le profil des victimes, ainsi qu'au vernissage d'une exposition nationale à laquelle 4 femmes accompagnées ont participé.

## Novembre

Le CCEM s'est rendu à Bruxelles pour la réunion de la plateforme civile anti-traite. Il a également commencé à travailler à l'organisation des célébrations de ses 30 ans, qu'il fêtera en 2024 !

## Décembre

Annonce du 3<sup>ème</sup> plan national de lutte contre la traite, avec le témoignage de Zita Cabais, survivante de la traite et administratrice du CCEM en présence de 3 ministres, dont celui du travail !

# Accomplir notre mission :

## 1. Accueil et Identification

- 356 signalements reçus et analysés
- 95 entretiens d'approfondissement / d'identification réalisés
- 62 personnes nouvellement accompagnées
- 304 personnes accompagnées, dont 65% de femmes



## 3. Accompagnement juridique

- 284 personnes accompagnées
- 121 procédures pénales en cours
- 44 nouveaux dépôts de plainte
- 32 procédures en cours devant le Conseil de Prud'hommes
- 34 obtentions d'un 1<sup>er</sup> titre de séjour pour traite des êtres humains
- 9 protections obtenues via l'asile



## 2. Accompagnement psycho-social

- 181 personnes accompagnées
- 636 remises d'aide financières
- 2140 nuitées d'urgence, dont 1754 à l'appartement d'urgence (11 femmes)
- 196 consultations psychologiques en interne
- 57 personnes suivies par la psychologue
- 118 participants aux activités socio-culturelles





## 4. Plaidoyer

- **Propositions d'amendements** législatifs aux parlementaires
- **Participation aux travaux de la MIPROF** dans le cadre du nouveau **Plan national contre la traite des êtres humains**
- **Prises de position au niveau européen**, via La Strada International
- **Plaidoyer auprès des bailleurs publics** pour renforcer les moyens disponibles

## 5. Sensibiliser et former

- **29 interventions** de sensibilisation ou formation réalisées
- **1123 participants** aux interventions
- **46% de professionnels** dont **297 agents des services d'enquête spécialisés**
- **10 départements** concernés par les interventions

Comme indiqué dans les premières pages de ce rapport, l'année 2023 a été intense pour l'équipe du CCEM, tant sur l'action purement opérationnelle (l'accompagnement), qu'en termes d'actions de plaidoyer et de sensibilisation.

Tout en répondant aux demandes d'aide toujours plus importantes, à l'arrivée de nouveaux profils de personnes accompagnées et en intégrant de nouvelles pratiques, l'accompagnement du CCEM est resté fidèle à ses principes et ses valeurs (voir p.28).

En se basant sur une approche centrée sur la victime, les Pôles psycho-social et juridique proposent des suivis individualisés et spécialisés, qui prennent au mieux en compte les souhaits de la personne accompagnée. L'accord de cette dernière est ainsi indispensable à tous les stades de l'accompagnement et aucune décision ne peut être prise sans son consentement éclairé.

Malgré le nombre de personnes accompagnées de plus en plus important (+52% depuis 2019), le CCEM souhaite maintenir une telle qualité d'accompagnement, qu'il juge absolument nécessaire au mieux-être puis à la reconstruction des personnes victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Enfin, en 2023, l'équipe a été confrontée aux décès précoces de 2 personnes en cours d'accompagnement, faits exceptionnels mais particulièrement durs. Christian, homme français, est décédé de maladies pulmonaires qui pourraient être la conséquence directe de ses longues années d'exploitation et d'hébergement insalubres. Z, jeune femme marocaine, a mis fin à ses jours. Nous tenons à leur rendre hommage et veiller à faire vivre leur souvenir.

# Identifier : les nouvelles

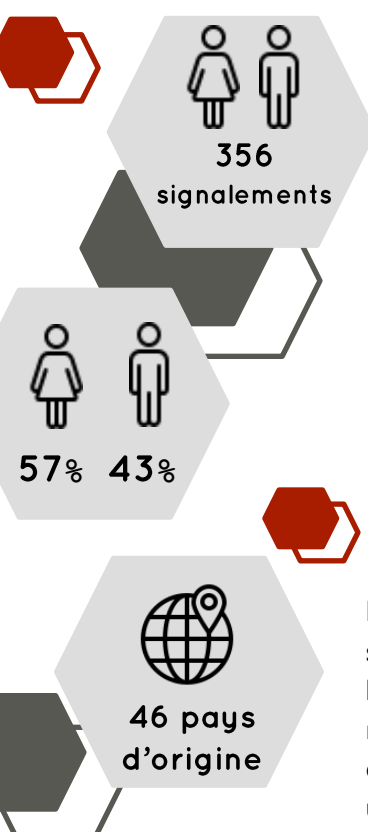
## Le Pôle d'accueil et de vie associative, porte d'entrée de l'association

Le Pôle d'accueil et de vie associative reçoit les signalements des victimes potentielles de manière quotidienne ; il est ainsi leur premier contact avec l'association. Chaque situation est étudiée selon un processus affiné au fil des années et qui permet une analyse à la fois individualisée et méticuleuse, basée sur des « indices d'identification » et un savoir-faire interne reconnu. L'action du Pôle nécessite la rencontre des expertises juridique, sociale et psychologique.

Le processus d'analyse est conduit via trois étapes distinctes : collecte des premières informations disponibles, approfondissement par un questionnaire écrit, et enfin l'interaction directe avec la victime potentielle lors d'un entretien. Le processus ne peut être poursuivi qu'avec l'accord préalable de la victime potentielle et adapté en fonction des besoins, des urgences ou des circonstances de l'exploitation.

En effet la traite à des fins d'exploitation par le travail n'est pas seulement une grave violation du droit du travail, mais une atteinte à la dignité même des individus et à leurs droits fondamentaux. De nombreux éléments entrent en jeu : l'emprise exercée sur la victime, la charge excessive de travail, les conditions de vie indignes, les discriminations subies, le manque de liberté et d'autonomie de la personne, etc.

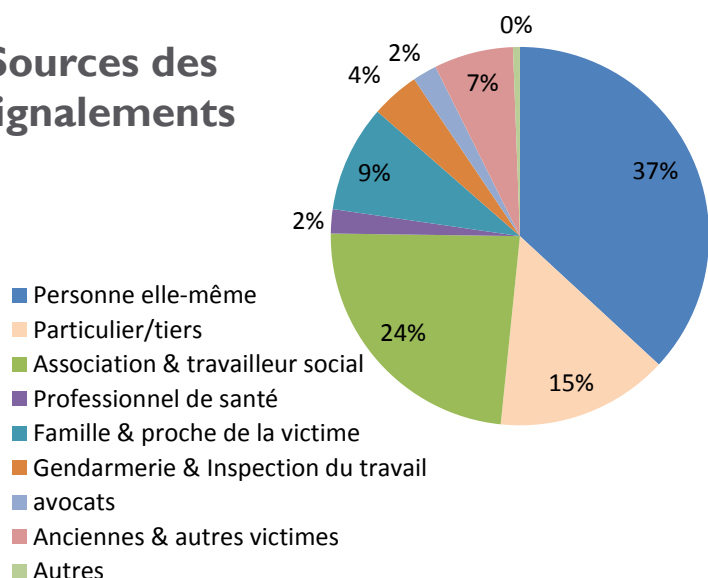
En 2023, **356 signalements ont été reçus et analysés**, contre 338 en 2021. 61% des signalements ont été approfondis par questionnaire et 27% ont été traités jusqu'à l'étape de l'interaction directe avec la victime : l'entretien d'identification. Des proportions stables par rapport à l'année dernière, bien qu'on constate une hausse du nombre de personnes vues en entretien. Cette année comme depuis quelques années, la nature des signalements suggèrent une meilleure connaissance du mandat de la part des structures et personnes nous sollicitant.



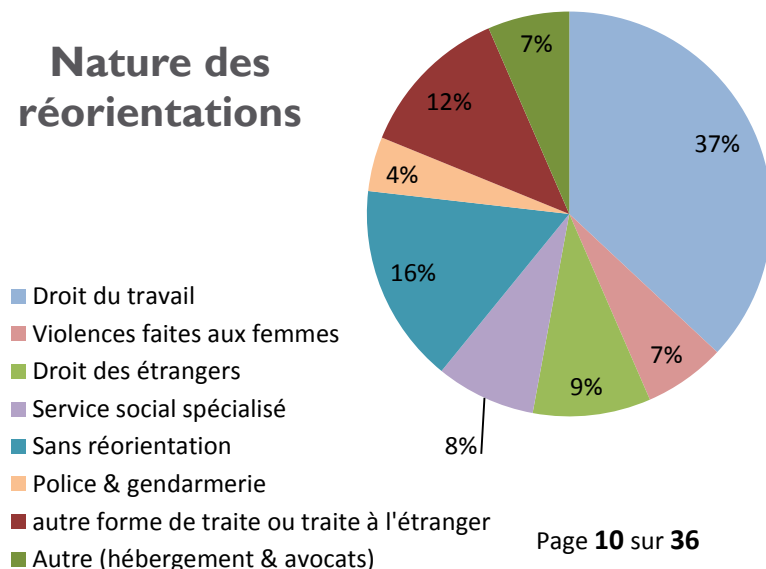
## Sources des signalements et nature des réorientations en 2023

Les signalements parviennent de plusieurs sources : professionnels et particuliers. Quelle que soit son origine, le lien avec le « signalant » est extrêmement important pour permettre le recueil des informations, mettre en confiance et avoir un lien avec la victime potentielle. Les personnes qui ne sont finalement pas accompagnées par le CCEM sont (ré)orientées vers des structures plus adaptées, mieux à même de répondre à leurs besoins.

### Sources des signalements



### Nature des réorientations



# personnes accompagnées

## Sources des signalements et profils des nouvelles personnes accompagnées

Sur les 356 signalements analysés, **62 personnes**, soit seulement 17% des situations ont abouti à un accompagnement. Une proportion stable par rapport à l'année dernière. Sur ces 62 personnes, 14% se sont signalées elles-mêmes, souvent sur conseils de tiers ou de professionnels, sans qu'un lien ne soit toutefois établi avec le CCEM. 29% ont été signalés par des associations, 23% par d'autres victimes anciennement ou actuellement accompagnées (en particulier les femmes philippines, voir RA 2022) et 13% par l'inspection du travail, un taux particulièrement élevé comparé aux années précédentes. Enfin, 5% ont été signalées par des avocats et 4% par des proches ou de la famille de la victime (parfois depuis le pays d'origine). Comme en 2022, les femmes philippines ont représenté la majorité des nouveaux accompagnements (14 personnes).

2023 confirme une tendance observée en 2022, concernant l'arrivée de jeunes voire très jeunes hommes nord-africains, notamment tunisiens, principalement exploités dans le bâtiment, sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les moins de 25 ans aux moments des faits représentent 41% des nouveaux accompagnements, contre 23% en 2022 ! Avec 8% de victimes mineures et 16% pour les 18-21 ans et 22-25 ans, il s'agit d'un véritable rajeunissement des profils concernés par la traite à des fins d'exploitation par le travail.

Au moment où ils arrivent au CCEM (plusieurs mois voire années plus tard), ils ne représentent plus que 31%, ce qui reste toujours plus important qu'en 2022 (11%). Ainsi, alors que 89% des nouveaux bénéficiaires avaient plus de 25 ans à leur arrivée en 2022, elles ne sont plus que 69% en 2023 ! Les 26-35 ans représentent 31% des nouveaux accompagnements, un chiffre stable d'année en année.

## Conditions de travail et de vie des nouvelles personnes accompagnées

En termes de conditions de travail et de vie, 67% travaillaient plus de 13h par jour (14h en moyenne pour les nouvelles personnes accompagnées). Cette légère baisse depuis 2022 peut s'expliquer par la diminution des cas de travail domestique (78% à 68% des cas), où les heures de travail sont limitées par la fermeture des commerces ou l'impossibilité de faire des travaux de construction de nuit dans des zones urbaines. 95% des personnes étaient directement dépendantes de l'exploiteur pour leur hébergement, dont 71% « hébergées » directement sur le lieu de travail. Un mineur non accompagné était à la rue pendant son exploitation.

79% des victimes ont été maintenus sous emprise via des fausses promesses liées à une rémunération, à l'hébergement (79%) ou la régularisation (52%). Une femme a été victime d'un mariage servile et 2 mineures d'adoption dans le but d'exploitation.

62 personnes

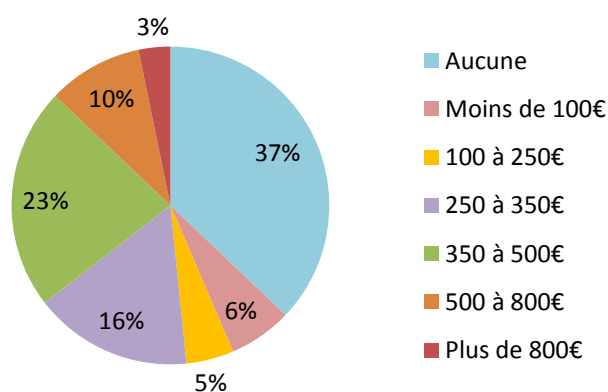
54 affaires

65% 35%

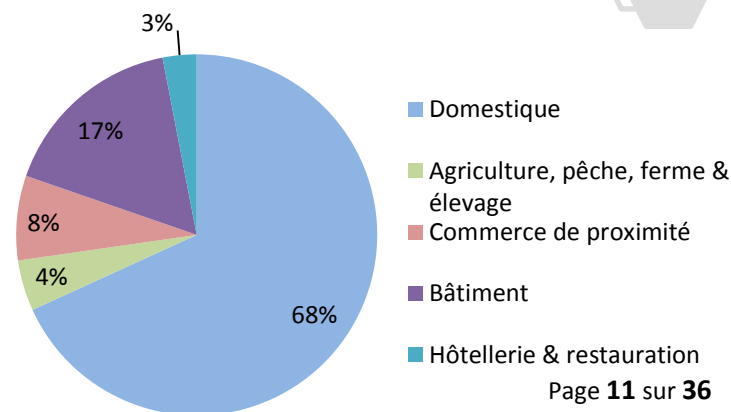
8% de mineurs au début des faits

17 pays d'origine

## Rémunération mensuelle



## Secteurs d'exploitation



# Accompagner : les profils de

## Pour la première fois, plus de 300 personnes accompagnées sur l'année!

La file active totale en 2023 est de 304 personnes, contre 281 en 2022. Malgré plusieurs dizaines de dossiers classés fin 2022 (du fait de la prise d'autonomie des personnes vis-à-vis du CCEM, de la fin des procédures ou de l'impossibilité de les faire avancer - classements sans suite et non-lieu, découragement de la victime, absence totale de nouvelles...), plus de 300 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à un moment de l'année ; un cap historique franchi par l'association.




304 suivis individuels

## Profils des personnes accompagnées et entrée en exploitation

Si les 3 premiers pays d'exploitation restent le Maroc, les Philippines et la Côte d'Ivoire, pour la première fois, les ressortissants philippins (à 98% des femmes) deviennent le premier groupe national avec 15,5% des bénéficiaires, devant les personnes accompagnées marocaines (15,13%). D'une manière générale, l'écart entre ces 3 groupes s'est resserré puisqu'en 2017 les marocains représentaient près de 25% des toutes les personnes accompagnées !

Concernant l'âge de l'ensemble des bénéficiaires, 9% étaient mineurs au début des faits, 23% avaient entre 18 et 25 ans, 30% entre 26 et 35 ans et un quart étaient âgées entre 36 et 45 ans. 13% des personnes avaient plus de 46 ans. À leur arrivée au CCEM, seulement 1% (2 personnes en 2023) étaient encore mineures. Les 18-25 représentaient 20%, les 26-35 ans 32% et les plus de 36 ans 48%.



65% 35%

## Conditions de travail et de vie des personnes accompagnées

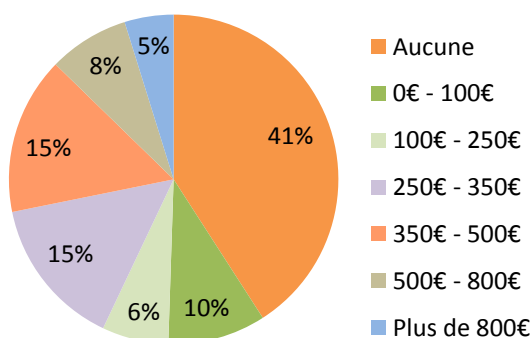
L'augmentation du nombre d'hommes identifiés (25% en 2017 contre 35% aujourd'hui) influe sur les chiffres liés aux conditions d'exploitation. En effet, les femmes restent majoritairement exploitées dans la domesticité, un cadre spécifique qui implique plus fréquemment une absence totale de salaire et des plages horaires bien plus étendues. Alors qu'une analyse par genre et secteur d'exploitation devient pertinente et mériterait d'être réalisée, les données moyennes restent effarantes concernant le vécu concret des personnes victimes :



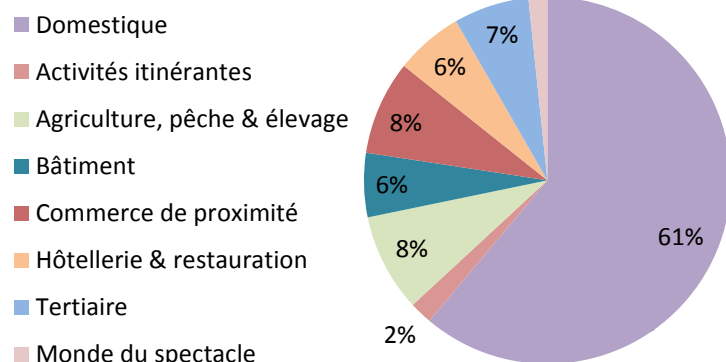
49 pays d'origine

- Une journée de travail moyenne de **14,3 heures par jour, 7 jours sur 7** pour la grande majorité ;
- Une dépendance vis-à-vis de l'exploiteur pour l'hébergement **dans 94% des cas** (victime vit sur le lieu de travail, chez l'exploiteur ou dans un lieu tiers mis à disposition et contrôlé par l'exploiteur) ;
- Une **absence totale de rémunération pour 41% des victimes, parmi lesquelles 77% de femmes !**
- Une **durée d'exploitation moyenne de 36 mois**, dont 33 mois pour les femmes et 39 mois pour les hommes. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que les hommes sont plus fréquemment payés et ainsi remettent plus tardivement en question leurs conditions de travail. Les personnes mineures au début des faits, **principalement des jeunes filles, ont été exploitées 59 mois en moyenne !** Une durée d'exploitation beaucoup plus longue, due à leur plus grande vulnérabilité.

## Rémunération mensuelle



## Secteurs d'exploitation



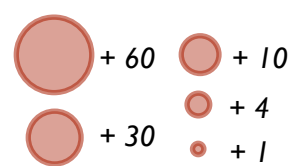
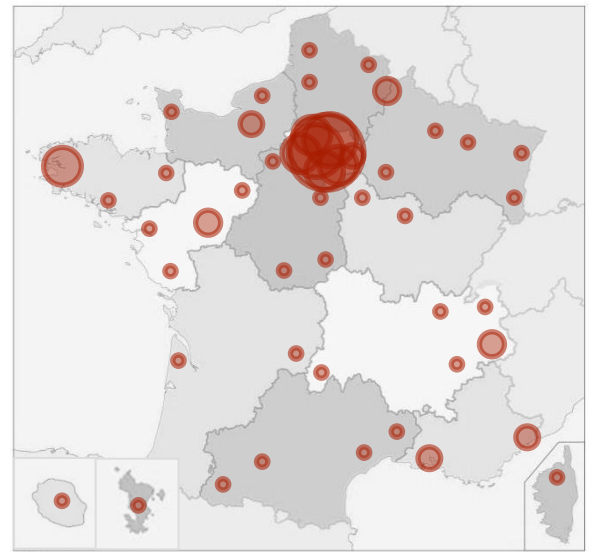


## L'affirmation d'une présence nationale et d'interventions dans tous les secteurs économiques

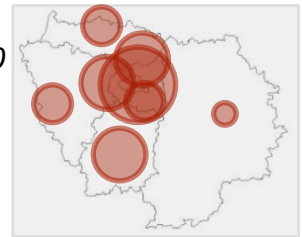
Les données de l'année 2023 confirment une tendance observée depuis 2020 à savoir une émergence toujours plus grande d'affaires en dehors de la région francilienne (29%). Si dès sa création, l'action du CCEM a été nationale, il est actuellement particulièrement sollicité depuis la Savoie et Haute-Savoie, ou encore la Champagne (50 départements en 2023).

Cette évolution est directement liée aux secteurs économiques concernés par la traite à des fins d'exploitation par le travail, ainsi que le renforcement de la collaboration avec l'Inspection du travail, sur l'ensemble du territoire. Qu'il s'agisse de dossiers « collectifs » ou de victimes exploitées seules, la visibilité croissante du CCEM partout en France génère des signalements et prises en charge dans toute la France. Les hommes sont particulièrement concernés puisque majoritaires dans des secteurs comme l'agriculture. Considérant le manque de moyens financiers pour permettre de se déplacer auprès de chacun d'eux, le CCEM est amené à réinventer ses pratiques pour maintenir le lien et l'accompagnement avec ces derniers, souvent non-francophones, particulièrement précaires et ne bénéficiant pas d'accompagnement psycho-social de proximité.

## Lieux d'exploitation en France



Île-de-France



### Focus sur les jeunes hommes, de plus en plus nombreux parmi les personnes accompagnées

Parmi les hommes, toujours plus nombreux à être identifiés, le CCEM voit émerger un véritable groupe statistique qui présente des caractéristiques communes. Il s'agit de jeunes hommes, âgés de 18 à 25 ans au moment de leur exploitation, principalement dans la construction et le BTP, ou les petits commerces de types épicerie de proximité. Jeunes, originaires d'Afrique du Nord, ne parlant pas ou peu français, très mobiles sur le territoire en fonction des opportunités de travail et en situation irrégulière, ils sont hébergés sur les chantiers ou en groupe dans des appartements loués par leurs employeurs, où ils ont souvent un statut inférieur à celui de leurs collègues (dû à leur jeunesse et leur méconnaissance de leurs droits).

Dans plusieurs de ces dossiers, ces jeunes ont été victimes d'accidents du travail, parfois gravissimes, ou de violences de la part de leurs exploiters, notamment lorsqu'ils ont fini par insister pour être rémunérés.

Ces jeunes représentent 14% des nouvelles prises en charge de l'année 2023. Ils sont souvent orientés par des particuliers rencontrés après avoir fui ou été mis à la rue du lieu d'exploitation, ou par l'inspection du travail, particulièrement active sur ce type de dossiers.


S'ils sont globalement très volontaires pour engager des procédures contre leurs exploiters et pour suivre l'accompagnement, leur suivi invite le CCEM à adapter ses pratiques. En effet, le manque de moyens disponibles pour se rendre auprès de chacun, couplé à leur manque d'accompagnement social à proximité de leur lieu de vie implique de travailler à distance, notamment durant la phase d'identification et de préparation de la plainte.

L'accompagnement psycho-social au CCEM vise à la sécurisation des personnes accompagnées, leur accès aux droits socio-économiques et à l'autonomie. Il agit sur deux temporalités : l'urgence et l'insertion. Dans le premier cas, il s'agit de permettre aux bénéficiaires de subvenir à leurs besoins : nourriture, vêtements, déplacements aux rendez-vous, hébergement, soins d'urgence, etc. Dans le deuxième cas, c'est toute la problématique de l'insertion et de l'inclusion dans la société qui est concernée : apprentissage de la langue, formation et insertion professionnelle, accès à l'hébergement durable ou au logement, etc.

**181 personnes** ont été accompagnées par le Pôle psycho-social, dont 74% de femmes, ce qui témoigne de la plus grande autonomie des hommes victimes, bien que la part d'hommes suivis par l'équipe psycho-sociale augmente légèrement (26% contre 23% en 2022). Après son renforcement en 2022, l'équipe du Pôle psycho-social a consolidé son fonctionnement et ses pratiques tout au long de l'année 2023. L'une de ces pratiques consiste notamment en l'organisation d'ateliers d'information et d'apprentissage collectifs. En plus de mieux investir le temps disponible des travailleuses sociales, ces ateliers permettent de travailler :

- L'autonomie des personnes accompagnées, grâce à l'apprentissage des démarches
- La prise de confiance, en soi et en les autres, grâce aux prises de parole en collectif
- La valorisation auprès des pairs, via le partage et le retour d'expériences

4 de ces ateliers ont été organisés dans l'année, rassemblant 41 participants. Le Pôle psycho-social a reçu plusieurs soutiens nouveaux qui lui ont apporté des ressources bienvenues permettant d'organiser ce type d'activités. Tout d'abord, pour la première fois 2 agents ont été mis à disposition sur 2 demi-journées par le centre des finances publiques du 13<sup>ème</sup> arrondissement pour organiser des ateliers sur la déclaration d'impôts. Ensuite, dans le cadre de leur cursus universitaire, 4 étudiantes de Sciences Po Paris se sont engagées dans un projet en coopération avec le CCEM, sur toute l'année 2023-2024. Leur objectif ? Proposer un livret pratique pour aider les personnes accompagnées dans leurs démarches et aider le CCEM dans l'organisation d'activités collectives, comme ces ateliers d'apprentissage des démarches. Rendez-vous en 2024 pour le livret !


 **2140** nuitées d'urgence pour **20 victimes** dont **1754** à l'appartement d'urgence (11 femmes) et **257** à l'hôtel (5 personnes dont 1 femme avec bébé) et **129** nuitées d'hébergement solidaire (4 personnes) :

**26** demandes d'hébergement et/ou résidence sociale réalisées via le SIAO, dont **15** ayant abouti

**3** personnes mises à l'abri d'urgence via le dispositif sécurisé Ac.Sé

**7** instructions de procédures DAHO/DALO (1 réponse favorable)

**22** demandes de logement social (1 réponse favorable)


 **636** aides financières dont **205** remises au lendemain de la sortie d'exploitation (primo-sortantes)

**69** aides primo-sortantes pour l'alimentation

**136** aides primo-sortantes pour le transport

**297** aides exceptionnelles (déplacements liés aux suivis de démarches, audiences, timbres fiscaux, passeports, avocats, santé, etc.)

**134** Aides tickets-services (Fond. Abbé Pierre)

 **48** personnes suivies dans le cadre de l'insertion professionnelle

**12** personnes ont accédé à un emploi, 4 en recherche active et 9 à une formation

**27** personnes ont commencé des cours de français

**5** orientations vers l' d'apprentissage du numérique

 **80** ouvertures et maintien des droits à la santé

**24** nouvelles demandes d'Aide Médicale d'État (AME) et **8** renouvellements

**31** nouvelles demandes de Complémentaire Sécurité Solidaire (CSS) et **17** renouvellements

 **122** bénéficiaires d'une domiciliation administrative (**31** nouveaux) et :

**747** visites de relèvement de courriers

**1777** courriers reçus et distribués

# Pôle psycho-social

## Rénovation de l'appartement d'urgence !

Les travaux de rénovation de l'appartement d'urgence, rendus possibles par le soutien de 2 fondations privées, ont été finalisés en début d'année, permettant aux femmes hébergées de gagner en confort et en sécurité, notamment grâce à des travaux et du nouveau mobilier anti-punaises de lit.



## Accompagner les victimes d'accidents du travail graves

Alors que l'année dernière nous vous parlions de N., jeune homme ayant perdu 3 doigts au cours de son exploitation (RA 2022 p.18), l'équipe du CCEM est de plus en plus régulièrement confrontée à ce genre de situations, principalement des hommes, victimes de ce types d'accidents graves, qui bouleversent irrémédiablement leur vie. L'exploitation par le travail entraîne nécessairement une usure des corps et de l'esprit et les femmes accompagnées présentent fréquemment des stigmates directement imputables aux conditions dans lesquelles elles ont été contraintes à travailler : mains abîmées à l'extrême par les produits de nettoyage, douleurs musculaires chroniques, etc. Le public masculin que le CCEM accompagne de plus en plus est quant à lui exposé à la manipulation d'outils dangereux, dans des conditions absolument contraires au droit du travail (absence de matériel de protection et de maintenance des outils, manque de formation, nourriture, hydratation et repos...), qui décuplent ainsi les risques d'accidents du travail graves.

Ces accompagnements sont un véritable challenge psycho-social, sanitaire, administratif et juridique, où les travailleuses sociales et la psychologue sont en première ligne. Tout d'abord, car ces amputations, fractures ou cécité partielle ou totale impliquent un suivi sur mesure et très spécialisé, en termes de prise en charge psychologique et médicale mais aussi sociale. Les hébergements et les conditions de vie doivent être adaptées à la mise en place des soins et traitement, etc. Ensuite, il importe de travailler en symbiose parfaite avec le Pôle juridique. En effet, les accidents du travail n'étant jamais déclarés par les exploiters, il est nécessaire de les faire reconnaître le plus rapidement possible, souvent via des procédures en référé (urgence) auprès du Conseil de Prud'hommes, sans quoi il est impossible pour le Pôle psycho-social d'entamer les démarches auprès des caisses primaires d'assurance maladie, laissant ces victimes ne pouvant retravailler avant plusieurs mois voire années sans aucune ressources...

En somme, il s'agit d'un véritable apprentissage pour l'équipe, qui doit développer de nouvelles stratégies d'accompagnement sociales et contentieuses.

### Recommandation n° 10 :

La CNCDH recommande la mise en place d'une véritable politique de mise à l'abri des victimes de traite, indifférente au genre, dès la première phase d'identification des victimes potentielles, et pendant toute la procédure voire au-delà, notamment de leur garantir un droit à l'hébergement. Pour cela, la CNCDH recommande l'augmentation des capacités d'accueil et des dispositifs de prise en charge.

*Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, avis sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique, octobre 2020*

## Persistance des difficultés dans l'accès à l'hébergement

Comme chaque année, le CCEM tient à rappeler les difficultés auxquelles il fait face dans la mise à l'abri et l'hébergement des personnes accompagnées, notamment des hommes, pour lesquels il ne dispose pas d'un dispositif propre et adapté comme pour les femmes.

Il exhorte les pouvoirs publics à prendre la mesure des répercussions que l'errance et la rue provoquent sur les personnes vulnérables, y compris en termes d'entrées voire de retours en exploitation.

Malgré des nuitées en hôtel social financées in extremis par la DRIHL et des solutions via l'hébergement citoyen auprès de bénévoles du CCEM, au moins 3 hommes, dont certains gravement blessés, ont dû rester en situation de rue, malgré leur accompagnement...

## Soutenir vers la guérison du corps et de l'esprit : l'accompagnement psychologique

Le CCEM bénéficie depuis fin 2019 de la présence d'une psychologue clinicienne à mi-temps. Au fil des années, sa présence est devenue absolument cruciale pour l'accompagnement du CCEM, car parfaitement complémentaire tant de l'accompagnement socio-éducatif que juridique.

Dans la logique du Pôle psycho-social, le travail de la psychologue s'inscrit dans une double temporalité : la prise en charge en interne immédiate (voire d'urgence) et l'orientation vers les services adaptés. Dans les deux cas, elle apporte ainsi une réponse à l'engorgement des services et aux délais d'attente. Ce n'est que suite à une évaluation de la situation (via une rencontre ou un appel), que la stratégie de suivi est déterminée. Pour les personnes suivies en interne, c'est une fois considérées « prêtes » que l'orientation est envisagée.

Comme expliqué l'année dernière (RA 2022, p.18), la psychologue, bien que les travailleuses sociales soient évidemment largement impliquées dans le suivi de santé des personnes, joue aujourd'hui un rôle de « référente santé » au sein de l'équipe, notamment en coordonnant les soins (physiques et mentaux) des personnes présentant les problématiques les plus complexes, comme les hommes victimes de graves accidents du travail. Après plusieurs années de présence de la psychologue, le réseau de partenaires santé et surtout santé mentale s'est étoffé et un plus grand nombre de personnes ont pu bénéficier à la fois de suivis internes et de réorientations (31 personnes orientées contre 14 en 2022 et 54 bénéficiaires de l'action psychologique contre 33 en 2022). De plus, pour la première fois, le Pôle psycho-social a noué un partenariat avec un médecin généraliste bénévole, extrêmement disponible et impliqué.

En 2023, la psychologue a renforcé ses compétences en suivant une formation « Intégration du cycle de la vie », qui lui permet désormais d'explorer de nouvelles approches thérapeutiques et ainsi individualiser toujours plus l'accompagnement.

Enfin, comme l'année précédente, le CCEM a sollicité un soutien financier de l'Agence Régionale de Santé de manière à pérenniser le dispositif d'accompagnement psychologique via l'action publique. Cette année encore, il n'a pu en bénéficier, ce qui fait reposer le projet sur le soutien privé exclusif de la Fondation de France.

**196** consultations dont **29** évaluations/entretiens exploratoires

**57** bénéficiaires de l'action

**31** bénéficiaires de réorientations en soins mentaux

**4** bénéficiaires du soutien psychologique en lien avec l'accompagnement juridique (TJ, OFPRA, CNDA, etc.)



### Créer du lien lors de temps conviviaux

Comme chaque année, le Pôle psycho-social, notamment avec les stagiaires et volontaires de service civique, a proposé de nombreuses opportunités de rencontres et d'échanges aux personnes accompagnées. **118 participants ont ainsi été concernés par 22 activités.** Parmi eux, 5 enfants se sont joints à leurs parents lors de dîners au restaurant solidaire « Le Refettorio », cours de danse, visites de musées ou alors d'une journée à la forêt de Meudon. Tant de moments essentiels au bien-être des personnes accompagnées, et qui constituent pour ces dernières des opportunités rares de se rencontrer et briser l'éventuelle solitude dans laquelle elles se trouvent.



# Poursuivre : le Pôle juridique

Représentant la spécificité et l'expertise première de l'association, fondée avec la mission de faire reconnaître et respecter les droits des victimes, le Pôle juridique du CCEM est fort de 4 juristes. Il s'appuie sur un réseau d'environ 30 avocats bénévoles et accueille chaque année des stagiaires juristes.

En 2023, **284** personnes ont été suivies par le Pôle, soit 40 de plus que l'année dernière. Cela s'explique par le nombre de plus en plus important de victimes souhaitant dénoncer les faits d'exploitation vécus (121 procédures pénales en cours contre 99 en 2023, 32 procédures CPH en cours contre 9 en 2022). On note que plus de 33% d'entre elles sont suivies depuis plus de 5 ans et 7% depuis plus de 10 ans, témoignant de la longueur des procédures judiciaires en France, aggravée par des difficultés plus spécifiques aux victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail (manque de preuves, huis clos des domiciles, manque de connaissance de l'infraction de traite à des fins d'exploitation par le travail, isolement social et culturel des victimes, difficulté de verbalisation du récit en lien avec le psycho-traumatisme, etc.).

L'accompagnement juridique, comme le psycho-social, débute par l'évaluation de la situation via l'écoute de la personne victime ainsi qu'un « point d'information juridique », généralisé à toutes les personnes accompagnées par le CCEM, y compris celles pour lesquelles aucun accompagnement juridique ne sera pas, a priori, mis en place.

S'en suit alors généralement la phase « d'audition » lors de laquelle le récit de la victime est reconstitué et transcrit à l'écrit. Pour les personnes s'engageant dans des procédures judiciaires ou d'asile, cela permet l'identification des preuves et témoins potentiels, la mise en valeur des éléments constitutifs des infractions visées et évite à la victime d'avoir à répéter son histoire.

Les juristes organisent alors tout le suivi des procédures, pénales, civiles ou administratives, et cela devant toutes les juridictions. Un ou plusieurs avocats sont saisis pour chaque dossier et travaillent de manière étroite avec le juriste référent, en lien avec la victime, pour définir la stratégie contentieuse et suivre l'affaire.



## 121 procédures pénales en cours\*

- 44 dépôts de plainte individuels (ou préparation de la plainte)
- 82 enquêtes préliminaires
- 22 instructions
- 4 audiences de 1<sup>ère</sup> instance et d'appel



## 32 procédures devant le Conseil des Prud'hommes\*

- 12 nouvelles saisines
- 32 procédures en cours en 1<sup>ère</sup> instance
- 7 décisions de 1<sup>ère</sup> instance



## 7 procédures liées à l'indemnisation en cours\*

- 4 devant la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI)
- 3 devant le Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions (SARVI)



## 254 personnes accompagnées dans la régularisation et le suivi de leur situation administrative

- 34 obtentions d'un 1<sup>er</sup> titre L425-I
- 50 bénéficiaires d'un titre L425-I (hors 1<sup>er</sup> titre)
- 28 receveurs d'une carte de résident L423-3 après condamnations des exploiters (et 1 en cours)
- 95 bénéficiaires d'autres titres ou de récépissés (dont 22 premiers titres/récépissés)



## 11 personnes concernées par l'asile et la protection internationale

- 2 demandes d'asile toujours en cours auprès de l'OFPPA
- 3 audiences devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)
- 6 protections subsidiaires accordées
- 3 statuts de réfugié accordés

## Une collaboration accrue avec l'OCLTI et l'inspection du travail

Depuis plusieurs années le CCEM entretient des relations particulièrement positives avec les services d'enquêtes spécialisés dans la lutte contre le travail illégal, principalement l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) et l'inspection du travail, notamment via les actions de formation.

En 2023, la collaboration avec les services de l'inspection s'est particulièrement développée, au niveau opérationnel, avec de nombreux dossiers signalés au CCEM par l'inspection, ou bien dans lesquels le Pôle juridique saisit cette dernière, généralement en s'appuyant sur le réseau des référents « traite des êtres humains », et l'Unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal (URACTI), dont les compétences étendues permettent une grande réactivité.

Nous vous proposons ainsi de découvrir 2 affaires (sur 8 entamées avec l'inspection en 2023), qui, grâce à des saisines précoces de l'inspection par le CCEM, ont connu des trajectoires rarement observées dans les dossiers de traite à des fins d'exploitation par le travail, dont les débuts sont généralement fastidieux.

### M et A, mère et fille exploitées dans le travail domestique

M et A, sa fille mineure, sont arrivées d'Amérique latine pour fuir des violences familiales. Elles finissent par rencontrer une gardienne d'immeuble dans un quartier cossu de Paris, qui, en échange de travail leur propose hébergement (dans l'un des studios de l'immeuble) et rémunération. C'est ainsi que leur calvaire commence. M enchaine des journées de 8h du matin à 2 voire 4h le lendemain, dans les appartements de l'immeuble mais également d'autres logements ainsi que des bureaux. La moindre de ses minutes est contrôlée par sa logeuse. A, sa fille, bien que scolarisée au lycée, est contrainte d'aider sa mère, qui, épuisée est en proie à des troubles physiques et mentaux de plus en plus envahissants, qui la poussent à tenter de mettre fin à ses jours.

Autorisée à se rendre à l'église du quartier suite à cet événement, M est signalée par la paroisse au CCEM à qui elle fait part de son souhait de fuir et dénoncer cette situation. Pour la première fois, le CCEM sollicite l'inspection du travail dans une affaire d'exploitation domestique. M et A ne vivant pas directement avec leur exploiteuse, des constatations rigoureuses et étendues des conditions de vie et de travail ont pu être menées. En moins d'une semaine, M et A ont été identifiées par le CCEM, entendues par l'inspection et sorties d'exploitation. Un procès-verbal portant sur la traite des êtres humains a été transmis au parquet.

### F et le bar-PMU « de la honte »

F est un homme d'une petite soixante d'année, qui a vécu de longues années en précarité, sans domicile fixe en France. En 2011, il rencontre le gérant de bar-PMU en région parisienne qui lui propose un travail et un hébergement.

Pendant 12 ans, F vit dans la cave du bar où il travaille plus de 12h par jour : bar et service des clients, réception des livraisons, ménage, caisse, etc. Le tout rémunéré 400€ mensuels, sans chauffage ni eau chaude dans la cave qui sert également d'entrepôt.

Suite à une hospitalisation, F se laisse persuader de contacter le CCEM. Après sa mise à l'abri et quelques semaines d'accompagnement, il est informé que le bar est sur le point d'être vendu. En urgence, le CCEM sollicite l'inspection, afin de faire constater ses conditions de vie avant le changement de propriétaire.

En moins de 72h, l'inspection, grâce à la grande flexibilité et autonomie de leurs agents, est en mesure de dresser des constats effarants quant aux conditions de vie. F est entendu dans la foulée, une plainte pour traite des êtres humains est déposée.

#### **L'esclave du bar-PMU « de la honte » vivait au sous-sol depuis douze ans**

Il y a quinze jours, le Relais des Ulis a été perquisitionné aux Ulis (Essonne). Un homme de 62 ans vivait dans la cave du café dans des conditions indignes. De nombreux ordinateurs ont aussi été découverts, laissant penser à une activité de blanchiment via les cryptomonnaies.

Par **Bartolomé Simon** et **Julien Constant**  
le 16 mai 2023 à 19h00

Là encore, ces nouvelles approches amènent le CCEM à renouveler ses pratiques et ses stratégies contentieuses. En effet, dès lors que l'inspection du travail est saisie, l'employeur-exploiteur est de fait informé qu'une action est engagée par la victime. Il convient donc d'adapter la procédure pénale, pour tenir compte de ce nouvel élément.

## Trois condamnations pour traite des êtres humains prononcées en 2023

Contrairement aux années précédentes, le CCEM a fait le choix de mettre en lumière seulement deux dossiers spécifiques. Pour être tenu au courant des avancées des dossiers, chacun peut s'inscrire à la newsletter trimestrielle via le site internet du Comité (les précédents numéros sont également consultables sur le site), ou suivre l'association sur les réseaux Facebook, LinkedIn et Twitter.

**L'affaire dite de « l'artiste saoudienne »** a définitivement pris fin sur son volet pénal cette année. Après un appel formulé par la riche artiste et de nombreux renvois d'audience, un arrêt de la Cour d'appel de Paris a été rendu le 8 février 2023, condamnant Madame à 3 ans de prison avec sursis ainsi qu'à une obligation d'indemniser les victimes. Une peine en deçà de la condamnation de première instance (qui avait retenu de l'emprisonnement ferme), mais qui rétablit la justice et reconnaît les faits endurés par les 3 employées domestiques aux côtés de qui le CCEM était constitué partie civile. Pour la première fois, considérant la richesse de la mise en cause) le CCEM ne s'était pas limité à demander 1€ symbolique, mais avait chiffré son investissement dans ce dossier en termes d'heures de travail. Reste maintenant à savoir si Madame versera les sommes dues à l'État et aux victimes.

**Dans l'affaire dite des « ramasseurs de volailles du Finistère »**, le principal mis en cause avait fait opposition (une annulation) de la décision prononcée le 15 décembre 2022 pour traite aggravée, du fait d'une erreur de procédure. Celui-ci n'avait en effet pas été convoqué à son audience. L'audience a ainsi été re-tenue, et les juges ont à nouveau condamné Monsieur, le 6 juillet 2023, à 2 ans de prison ferme et l'interdiction de diriger une entreprise. Celui-ci a fait appel de la décision. Un autre mis en cause, poursuivi pour complicité (pour avoir fourni les hébergements insalubres aux victimes) avait également fait appel de sa condamnation. Il faudra vraisemblablement attendre encore quelques années pour voir ce dossier ouvert en 2020 par le CCEM et l'inspection du travail (l'une de nos premières collaborations opérationnelles !) se clore.

**10 ans après le dépôt de plainte, une décision favorable pour Madame B !** Pendant 9 ans, elle a travaillé au sein d'un foyer francilien. Corvéable à merci, elle travaillait 17 heures par jour, s'occupant des enfants et de l'ensemble des tâches, pour un salaire de 30 à 50€ par mois... Très similaire à l'affaire de Mme A en termes de faits et de traitement par la justice (voir RA 2022, p.20), le dossier de Mme A a fait l'objet d'une longue procédure judiciaire, semée d'embûches et n'aboutissant à une audience pénale qu'une décennie après le dépôt de plainte. D'après le délibéré rendu en tout début d'année 2024, les exploités sont condamnés (entre autres) à 3 ans de prison dont 2 avec sursis et à verser la victime à hauteur de 100 000€. Partie civile, le CCEM recevra 1€ symbolique.

## Réunion de travail du réseau des avocats bénévoles du CCEM

Comme depuis plusieurs années, le CCEM a, en fin d'année, réuni son réseau d'avocats bénévoles pour un temps d'échange visant à permettre aux avocats de mieux se connaître et de discuter des meilleures pratiques et stratégies contentieuses.

Chacune de ces réunions est placée sous un thème de discussion ; en 2023, les discussions ont ainsi porté sur l'impact psychologique de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail chez les victimes, ainsi que l'évaluation et la reconnaissance de ce préjudice par la Justice, notamment la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI). Afin de mener les débats aux côtés de la coordinatrice du Pôle juridique, la psychologue de l'association a présenté son module de formation sur le psycho-traumatisme, et Me Priou-Alibert, avocate bénévole spécialisée dans le dommage corporel a présenté les principaux mécanismes d'indemnisation. 10 avocats étaient présents cette année.

Le CCEM remercie ses avocats, certains engagés à ses côtés depuis près de 20 ans et tout particulièrement HMN Partners, cabinet où Me Juliette Vogel, également membre du Conseil d'administration, est associée et qui a accueilli la réunion pour la troisième année consécutive.



# Alerter : notre travail de plaidoyer

## Propositions autour du Projet de loi pour « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »

Après avoir partagé ses observations écrites avec le Ministère de l'Intérieur, la CNCDH, la MIPROF ou dans le cadre des actions du Collectif Contre la traite, le CCEM a rédigé et transmis des propositions d'amendements du projet aux parlementaires, dans la suite du processus législatif (voir sur notre site internet « Pour aller plus loin » ; « Nos publications »). Elles appelaient notamment à :

- Généraliser une meilleure information aux nouveaux arrivants, dans leur langue, sur leur droits et les risques de traite à des fins d'exploitation par le travail, plus particulièrement auprès des travailleurs saisonniers ou des détenteurs de titres de séjour spéciaux délivrés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ;
- Ouvrir l'accès aux titres de séjour pluriannuels pour les victimes de traite, notamment au regard de la longueur des procédures pénales ;
- Retirer les victimes de traite demandeuses d'asile des procédures accélérées, une problématique récurrente, du fait du délai particulièrement court dans lequel la demande d'asile doit être déposée ;
- Former les agents des préfectures et de l'OFII à la traite des êtres humains, ainsi que tout autre agent administratif susceptible d'être en lien avec une victime potentielle.
- Élargir le champ d'application de l'article L.425-1 du CESEDA aux infractions connexes de la traite des êtres humains à savoir ses buts listés par l'article 225-4-1 du code pénal : la réduction en esclavage, la servitude, le travail forcé et les conditions de travail indignes.

Le CCEM a reçu des réponses d'un certain nombre députés et sénateurs démontrant un intérêt et une écoute véritables pour la question de la protection des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail ; une députée nous a même auditionnés. Malgré tout, aucun des amendements proposés n'a finalement été retenu dans le texte, qui, d'une manière globale, pose question quant à l'accès aux droits les plus fondamentaux des personnes étrangères ainsi que et la prévention de l'exploitation par le travail.

## Participation à la plateforme des ONG de la Commission Européenne

En plus d'avoir participé à la rencontre avec Diane Schmitt, coordinatrice européenne de la lutte contre la traite à la lors de sa visite en France en juin, le CCEM, en tant que membre de la Plateforme des ONG européennes contre la traite des êtres humains (animée par la Commission), a, en novembre, participé à la réunion annuelle en présence des rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents. Dans le cas de la France, 2 mécanismes sont présents : la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), rapporteur national indépendant sur la traite, et la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), qui met en place l'action publique. Lors des échanges, le CCEM est par exemple intervenu pour rappeler l'importance de soutenir la participation des victimes dans l'élaboration des outils de prévention ou campagnes de sensibilisation (chose qu'il essaye de faire en France), ou encore pour faire certaines bonnes pratiques françaises, telles que la coopération entre ONG et services enquêteurs, notamment la compétence de l'inspection du travail sur l'infraction de traite, assez unique en Europe. Il a tout de même également rappelé certaines difficultés auxquelles nous nous heurtons.



Les participants français à la session de novembre 2023, de gauche à droite :

Le dispositif Ac.Sé, la CNCDH, la MIPROF, le CCEM, Forum Réfugiés et Hors La Rue

En tant qu'association précurseur de la lutte contre l'exploitation par le travail, le CCEM œuvre à faire évoluer les directives européennes, pour garantir une égalité de moyens pour combattre toutes les formes de traite en France et en Europe. En plus de la plateforme de la Commission européenne, ce plaidoyer s'organise également via la plateforme La Strada International.

# en France et en Europe

## Faire résonner la voix du CCEM en Europe via La Strada International

La plateforme La Strada International, ou LSI, (qui se différencie de la plateforme européenne en étant une entité autonome et entièrement associative) est composée de 33 membres, tous spécialisés sur la traite des êtres humains, basés dans 24 pays européens. Le CCEM en est un membre historique et s'efforce d'être aussi actif que possible, dans la disponibilité de son équipe, principalement via le Pôle juridique et la direction, via des réunions mensuelles.

Grâce à LSI, le CCEM et ses partenaires peuvent unir leurs voix pour faire entendre leurs préoccupations à un niveau régional. L'équipe salariée de LSI se consacre entièrement à produire et relayer ce plaidoyer, au nom de ses membres. Cela permet d'investir au mieux nos ressources, tout en mettant en commun les connaissances, observations et pratiques de 24 pays pour mieux faire avancer les débats portant sur la traite.

Cette année, les travaux de LSI ont notamment porté sur la production de matériel de réflexion et de plaidoyer relatif au principe de non-sanction des victimes de traite forcés à enfreindre la loi dans le cadre de leur exploitation, dont l'application en Europe est très inégale, ainsi que sur les nouvelles directives européennes. En effet, l'année 2023 a été chargée, avec la révision de la directive dite « traite des êtres humains » (d'intérêt primordiale pour les acteurs spécialisés) et les projets de directives sur le devoir de vigilance et le travail forcé.

## Évaluation du 2ème Plan national contre la traite par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

En janvier 2023, la CNCDH a publié son rapport d'évaluation du deuxième Plan national contre la traite (2019-2021). Auditionné par cette dernière, le CCEM avait fait remonter les difficultés rencontrées pour faire reconnaître les droits des victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail, et faire appliquer les lois de manière effective. Il a également souligné le manque de moyens disponibles pour les associations et les services d'enquête et de protection de l'État.

Ce rapport d'évaluation, cinglant pour l'action gouvernementale rejoint les associations sur un certains nombres de points, notamment le manque criant de moyens disponibles pour lutter contre la traite en France. Sur 43 mesures prévues par le 2<sup>nd</sup> Plan national, la CNCDH a considéré que seulement 3 ont été effectivement réalisées !

Pour le CCEM comme pour d'autres associations spécialisées, le rapport d'évaluation est d'une haute importance et sert de base de plaidoyer pour étayer les messages et alertes qu'il adresse aux médias et décideurs politiques en France et en Europe, comme il a par exemple pu le faire dans l'émission « C à vous ». Loin de n'être utile qu'à la société civile, il a également servi de base pour les travaux du 3<sup>ème</sup> Plan national engagé par la nouvelle équipe de la MIPROF (voir page suivante).

## Travaux du Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains

En tant que l'un des 28 membres de ce collectif national coordonné par le Secours Catholique, le CCEM a cette année encore activement participé aux réunions et travaux de plaidoyer autour des sujets d'actualité touchant à la traite, notamment le projet de loi « Asile et Immigration » mentionné précédemment et le nouveau Plan national.

En 2023, le Collectif s'est principalement engagé pour le développement d'une campagne de sensibilisation « **Agir contre l'exploitation en marge des grands évènements sportifs** », en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Le Collectif vise à sensibiliser à toutes les formes d'exploitation et propose des clés pour les comprendre et des pistes pour agir. Le CCEM a contribué via des récits et fiches spécifiques concernant la traite à des fins d'exploitation par le travail.



# Une collaboration inédite avec la MIPROF

## Participation à l'élaboration du 3<sup>ème</sup> Plan national avec la MIPROF

La nomination de Roxana Maracineanu en tant que Secrétaire générale de la Mission Interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) en mars 2023 a insufflé un nouvel élan à la collaboration entre la cette dernière et les associations, après 2 ans sans Plan national et près de 9 mois sans Secrétaire Générale.

La première action de la nouvelle Secrétaire Générale a été d'apprendre à connaître les principaux acteurs engagés et spécialisés sur la thématique, ce que le CCEM salue. Pour la première fois depuis sa création en 2012, la MIPROF s'est déplacée dans nos locaux, pour rencontrer les membres de l'équipe, mais également des personnes actuellement accompagnées par l'association, qui ont pu s'entretenir avec la Secrétaire, raconter leur vécu et témoigner de leurs besoins en termes de réinsertion.



Roxana Maracineanu au CCEM, avec B, S et E, la coordinatrice du Pôle psycho-social et la directrice

L'équipe de la MIPROF, nouvellement renforcée, s'est ensuite immédiatement investie dans l'élaboration du 3<sup>ème</sup> plan sur la base des recommandations de la CNCDH et en collaboration avec les associations. Plusieurs groupes de travail, notamment par formes d'exploitation, ont été formés, de manière à apporter une vision expertise sur chaque dimension de la traite des êtres humains telle qu'elle est aujourd'hui connue en France. Le CCEM a transmis des observations écrites à la MIPROF, comportant un certain nombre de recommandations et suggestions quant au contenu du futur Plan. Ce document, largement diffusé aux autres acteurs institutionnels participant aux travaux, est disponible sur notre site (« Nos publications », « les travaux du CCEM »). Plusieurs propositions du CCEM ont été ainsi incorporées au plan, notamment :

- Organiser la coopération entre les acteurs par la création du mécanisme national d'identification, orientation et de protection des victimes (MNIOP), et associer les anciennes victimes à sa conception ;
- Réaliser une étude nationale sur la traite à des fins d'exploitation par le travail en coopération avec l'OCLTI, l'inspection du travail et le CCEM ;
- Renforcer la formation des professionnels concernés par la traite à des fins d'exploitation par le travail, notamment les inspecteurs du travail et déployer des modules auprès des magistrats ;
- Renforcer l'information préventive aux travailleurs migrants ou aux bénéficiaires de titres de séjour spéciaux du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ;

## Présentation du Plan aux côtés du Ministre du travail

Le 3<sup>ème</sup> Plan a été présenté par la MIPROF en présence de trois ministres, dont celui du Travail en décembre 2023. Le CCEM a été invité à témoigner avec deux autres associations, Hors la Rue et MIST. Zita Cabais-Obra, anciennement accompagnée et actuellement administratrice au Conseil d'administration du CCEM, a ainsi présenté un texte composé des récits de plusieurs personnes victimes, et porté leur voix et celle du CCEM. Elle a également soulevé un certain nombre d'attentes et de points de vigilance concernant la future mise en œuvre de ce 3<sup>ème</sup> Plan.



Le CCEM regrette par exemple qu'une mesure concrète n'ait été envisagée spécifiquement pour l'exploitation domestique, qui reste aujourd'hui l'angle mort des services d'enquête, en survenant dans les domiciles privés. La collaboration menée entre la MIPROF et les associations en 2023 a été un signal fort envoyé à la société civile et a instauré un climat de confiance, qui, nous l'espérons, perdurera.



# Ce pour quoi nous plaidons

## Construire une stratégie renforcée du plaidoyer au CCEM

Le CCEM est l'unique association spécialisée sur la traite à des fins d'exploitation par le travail ; son action opérationnelle d'accompagnement des victimes menée depuis 30 ans lui a conféré la légitimité dont il jouit aujourd'hui. C'est ainsi qu'il occupe une place forte en France en tant que membre du comité d'orientation de la MIPROF, ainsi que de par ses contributions auprès de la CNCDH ou du GRETA, et sa collaboration efficace avec les partenaires de terrain tels que l'OCLTI et l'inspection du travail. Grâce à son expertise, nourrie par des années de jurisprudences, il organise son plaidoyer via ses interlocuteurs et réseaux nationaux et européens : Collectif contre la traite, Plateforme des Droits Humains, Conseil de l'Europe, La Strada International (dont il membre administrateur), ou enfin dans le cadre de la Plateforme des ONG de la Commission Européenne.

Le plaidoyer du CCEM a pour objectifs de développer les réseaux d'influence, partager les connaissances et les expertises de façon à faire évoluer les législations et leur application, ainsi que la politique publique. Il se doit de contribuer à :

- Renforcer l'identification des victimes et visibiliser la traite à des fins d'exploitation par le travail ;
- Renforcer la protection des victimes ;
- Renforcer les lois (par le dialogue avec les décideurs politiques, la création de jurisprudences et l'application effective de celles-ci)

En 2023, lors des travaux sur notre projet associatif et les orientations stratégiques, un groupe de travail spécifique au plaidoyer a réuni des membres du Conseil d'administration, salariées et bénévoles chargés de réfléchir à la conception, la mise en place et le suivi d'une stratégie de plaidoyer. Le premier objectif était d'identifier les priorités d'action et des messages que le CCEM doit porter aux niveaux national et européen. Ces priorités sont déterminées en lien avec la réalité du terrain, de l'accompagnement des victimes et des difficultés rencontrées. Le groupe s'est également basé sur les observations et recommandations du GRETA et de la CNCDH. Les priorités ont ensuite été validées par le Conseil d'administration.

Le groupe de travail a ensuite démarré l'établissement d'une cartographie des réseaux et partenaires, pour mieux saisir les opportunités d'action et de communication spécifiques à chaque combat et selon la temporalité des réformes en cours ou de leur mise en application. L'équipe s'est efforcée de mettre en œuvre ces nouvelles pratiques de plaidoyer dès le début de l'année concernant le projet de loi « Asile et immigration ». Dorénavant, le CCEM, suivant la feuille de route établie par le groupe « plaidoyer », tâchera également de mieux coordonner la communication (dont la presse) et ses actions de plaidoyer, de manière à s'assurer le meilleur retentissement possible.

### Le CCEM plaide pour l'élaboration et la mise en application de :

- Un **mécanisme national d'identification** et de réorientation des victimes de traite, visant la collaboration entre institutions et associations spécialisées ;
- Une meilleure **formation des professionnels** sur la traite à des fins d'exploitation par le travail ;
- Une meilleure **information des victimes** sur leurs droits et sur les procédures ;
- Une meilleure protection des victimes notamment en termes **d'accès à l'hébergement et aux soins psychologiques** et psychiatriques ;
- La **dissociation de la protection des victimes** de la procédure judiciaire ;
- Une meilleure **coopération inter-acteurs** et la **reconnaissance du rôle des ONG**
- La revalorisation des moyens des ONG pour remplir leurs missions.

# Sensibiliser et former

## Intervenir auprès du grand public et des professionnels

Comme chaque année, le CCEM a continué de répondre aux demandes d'interventions reçues des services enquêteurs ou l'inspection du travail, d'établissements scolaires, d'associations culturelles ou de structures professionnelles intervenant dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situations précaires ou de violences.

En 2023, il a réalisé **29 interventions (tous publics confondus), réunissant un total de 1123 personnes**. Ce chiffre est légèrement en baisse comparé à l'année précédente, ce qui s'explique notamment par la mobilisation du CCEM et de son équipe sur d'autres activités (travaux menés par la nouvelle équipe de la MIPROF, projet SAVE, travaux internes sur le projet associatif, etc.). De plus, l'action de sensibilisation et formation n'est pas uniquement lisible via le nombre final d'interventions : en effet, au cours de l'année 2023, l'équipe a également été mobilisée en 2023 sur la préparation d'interventions pour l'année 2024 ou sur la mise à jour des outils de sensibilisation et formation. Il convient enfin de rappeler que le CCEM ne dispose pas de salariés et de financements spécifiques à la sensibilisation et la formation.



*Intervention de notre directrice auprès d'élèves de master de l'Institut d'Études du Développement de la Sorbonne*

Parmi ces **1123 personnes, 46% étaient des professionnels, dont 297 agents des services d'enquête spécialisés, en particulier l'Inspection du travail et la Gendarmerie nationale**. Il s'agit d'une hausse de près de **78%** par rapport à l'année dernière ! Les efforts ont ainsi été concentrés sur ces professionnels de première ligne, dont l'action et la bonne coopération avec le CCEM sont indispensables à une prise en charge adaptée des victimes.

Les autres professionnels touchés par les interventions sont par exemple des travailleurs sociaux ou encore des avocats sensibilisés lors d'une journée organisée par le Barreau de Paris.

Globalement, tous les membres du Comité peuvent être mobilisés sur les interventions : salariés, mais aussi membres du Conseil d'administration et plus récemment personnes accompagnées !

La majorité (48%) des interventions s'est tenue à Paris, toutefois, avec 10 départements concernés en 2023 (et une intervention à l'étranger), le CCEM continue d'affirmer sa position d'expert national sur l'exploitation par le travail.

## Participer aux initiatives locales

Certaines de ces interventions s'inscrivent dans des projets ou initiatives particuliers. C'est par exemple le cas de la Dizaine des Droits Humains de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, organisée depuis 2022. Cette année encore, le CCEM a activement participé, en proposant une exposition d'objets (complémentaire de l'exposition au Musée National de l'Histoire de l'Immigration, voir p.27), ainsi que via 2 interventions auprès d'élèves de quatrième, lors desquels des membres du Comité de vie associative ont délivré des témoignages chargés d'émotions (voir p.29).



*Interventions auprès de l'Inspection du travail d'Île-de-France et d'élèves travailleurs sociaux*







## Poursuite du projet SAVE au Maroc : Visite de nos partenaires marocains en France !

Lancé en janvier 2019, le projet SAVE a pour but de former 5 associations marocaines à repérer les victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail et de les accompagner, notamment au niveau juridique, grâce à une loi inédite adoptée par le Royaume en 2016. Après 3 ans de travail rigoureux sur le repérage des victimes, et suite aux formations spécifiques à l'accompagnement juridique, les associations partenaires poursuivent leur travail quotidien auprès des victimes potentielles repérées, fournissant un suivi social et juridique adapté et spécifique, dans le cadre de la loi 27-14.

Alors que l'année 2022 était principalement consacrée à la réalisation de visites entre partenaires marocains, en 2023, le CCEM a reçu une délégation marocaine composée de ses partenaires associatifs et d'un représentant de l'Entraide Nationale, à Paris !

Le groupe de 12 professionnels a pu découvrir le contexte français dans lequel évolue le CCEM, mais aussi le contexte belge, grâce à une visite d'une journée à Bruxelles. La délégation a été reçue et a pu échanger avec : la MIPROF, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, la CNCDH, la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement, l'OCLTI, l'Inspection du travail d'Île-de-France, le Centre Fédéral Myria (Belgique), le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne, ou encore les associations Foyer AFJ, MIST, Hors La Rue et PAG-ASA. En plus des journées de visites et rencontres, le programme prévoyait des échanges de pratique de terrain ; le temps d'une journée, les partenaires ont ainsi pu se mettre dans la peau d'un salarié du CCEM, de Hors La Rue ou de l'AFJ. Les partenaires et le CCEM ont également travaillé sur le futur guide pratique qui sera publié en 2024.

Parallèlement, cela n'a pas empêché les partenaires de continuer à repérer et prendre en charge les victimes potentielles. Fin 2023, suite à **310 signalements**, **276 victimes ont été repérées et accompagnées**. De plus, **46 actions de sensibilisation ont été réalisées par les partenaires, touchant 2059 personnes**. 37 de ces interventions ont été réalisées dans le contexte du séisme ayant touché la région de Chichaoua en septembre 2023. Nos partenaires ont été lourdement impactés par cette catastrophe, qui a eu de graves répercussions sur les conditions de vie et la santé mentale des personnes qu'ils accompagnent (notamment les enfants). L'un des centres d'hébergement soutenu dans le cadre du projet a été détruit par le séisme, forçant le partenaire concerné à trouver des solutions d'urgence pour l'ensemble des enfants hébergés.

Le projet prendra officiellement fin en février 2024. Deux activités clés restent à réaliser : l'organisation d'un atelier international de clôture et la diffusion d'un guide pratique !

**330** signalements reçus

**+15** plaintes pénales initiées

**2813** participants aux **73** actions de sensibilisation locale

**284** victimes accompagnées,  
(dont **24** nouvelles en 2023) :

81% de nationaux marocains

80% de femmes

73% de mineurs au début des faits

Majoritairement exploitées par le travail domestique et la mendicité forcée



La délégation marocaine reçue par la MIPROF, la CNCDH et le Ministère des Affaires étrangères à Paris, en mars 2023

# Informer, communiquer et

## Informer par les médias nationaux et locaux

Dès sa création, le CCEM s'est fixé comme mission de dénoncer les pratiques esclavagistes par voie de presse. En 2023, le CCEM et les affaires qu'il porte ont été cités dans **plus de 40 articles de presse ou émissions de radio et de télévision**.

Autant que possible, le CCEM essaye de privilégier la diversité, afin de toucher un large public. En 2023, il a par exemple collaboré avec la revue spécialisée Lien Social, le magazine Society, France Inter ou encore la radio allemande Deutsche Welle.

Bien que les sollicitations des médias soient majoritairement dictées par l'actualité et le calendrier judiciaire des affaires, le CCEM s'efforce depuis 2022 de maintenir des liens réguliers avec plusieurs médias pour être de plus en plus à l'origine des médiatisations et construire avec les journalistes des temps d'actualité autour de la thématique de la traite.

De cette manière, le CCEM espère pouvoir faire sortir les affaires d'esclavage moderne de la rubrique des faits divers et les porter en phénomène de société.



## Un dossier dans Libération et la création d'un temps fort médiatique !

Comme annoncé l'année dernière, une collaboration inédite a démarré en 2022 et s'est poursuivie en 2023 avec le journal Libération. Pendant près d'un an, l'un de leur journaliste reporter a suivi plusieurs femmes philippines victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail accompagnées par le CCEM, dont une en particulier, depuis l'instant même de sa fuite du lieu d'exploitation.

La publication du dossier, en 4 articles, en mai 2023 a créé un véritable temps médiatique tourné vers la thématique de l'exploitation domestique et la communauté philippine. L'histoire de « Lin » et de ses compatriotes a été reprise dans divers médias nationaux, comme par exemple l'émission « C à Vous ».

Les textes du journaliste Gurvan Kristanadjaja ont été illustrés par les remarquables clichés de la photographe Aline Deschamps.

Une plongée intimiste, sincère et émouvante dans le quotidien de ces femmes travailleuses domestiques, entre les Philippines, le Moyen-Orient et Paris. À retrouver sur le site internet du CCEM et de Libération.



+37 000 visites du site internet

907 abonnés à la Newsletter trimestrielle

Rendez-vous sur : [www.esclavagemoderne.org](http://www.esclavagemoderne.org)

1 073 abonnés à Twitter/X

Rendez-vous sur : [@CCEM\\_France](https://twitter.com/CCEM_France)

1 326 abonnés Facebook

Rendez-vous sur : [@ComiteContreEsclavageModerne](https://www.facebook.com/ComiteContreEsclavageModerne)

121 abonnés Instagram

Rendez-vous sur : [@ccemfrance](https://www.instagram.com/ccemfrance)

# valoriser les parcours

## Suite et fin de notre projet « De l'Asie du Sud-Est à l'Europe »

Démarré en 2020 en partenariat avec la Global Alliance Against Traffic in Women (GAATW), et une dizaine d'autres associations en Europe et en Asie, le projet vise à mieux comprendre les trajectoires des femmes d'Asie du Sud-Est exploitées en Europe, et à encourager leur insertion sociale dans les pays d'accueil européen, tant par l'« encapacitement » (*empowerment*), que par les actions de communication et plaidoyer.

Bien que moins visible que d'autres actions ou projets portés, cette initiative répond à la fois à l'augmentation du nombre de personnes originaires d'Asie, notamment des Philippines, et à notre interrogation relative à la participation des personnes accompagnées (voir rapport d'activité 2021 et 2022).

En 2023, la chercheuse du projet a finalisé l'étude compilant les données et informations collectées par chacune des associations partenaires du projet. Celle-ci est disponible en téléchargement libre sur notre site (rubrique « Actions internationales »). Quant au CCEM, il a mis en place les activités de plaidoyer-action annoncées dans son précédent rapport d'activité. En plus de la collaboration avec Libération et de la mise sur pieds du Comité de vie associative (voir p.29), on peut citer la participation de 4 femmes philippines à l'exposition « **Immigrations Est et Sud-Est asiatiques en France depuis 1860** » organisée par le Musée National de l'Histoire de l'Immigration.

Nous considérons l'objectif du projet atteint !

Encapacitement et émancipation ont été nos maitre-mots. Lors du travail avec Libération, hormis pour le premier rendez-vous, les femmes ont été autonomes dans leur contact avec le journaliste, la prise des photos et la gestion de leur image. Concernant l'exposition, la quinzaine de femmes participantes (dont 4 ont finalement vu leurs objets sélectionnés) ont-elles-mêmes choisi et raconté dans leurs propres mots les objets qu'elles souhaitent exposer. Le projet a été un véritable apprentissage pour l'équipe du CCEM : encourager sans forcer la main, guider, croire en la capacité des personnes à faire le meilleur choix pour elles-mêmes...

Les objets qui n'ont pas été sélectionnés par le Musée font l'objet d'une exposition virtuelle sur le blog du CNRS dédié au Réseau de recherche Migrations Asiatiques en France (scannez le QR code pour y accéder !)

Toujours dans le cadre du projet, 3 salariées du CCEM ont participé, en mai 2023, à une visite d'étude à Berlin, organisée par l'association partenaire allemande Ban Ying. Le CCEM ainsi que l'association néerlandaise Fair Work ont pu découvrir le travail de terrain de ce partenaire historique, également membre de La Strada International, rencontrer la procureure référente de l'exploitation par le travail de Berlin et des branches spécialisées de syndicats allemands.



Enfin, en juillet 2023 le CCEM a reçu une délégation de la GAATW pour discuter de la fin du projet. Dans l'esprit de ce dernier, 3 bénéficiaires ayant participé aux activités ont participé à la réunion, ainsi que le journaliste de Libération.



Photos A.Deschamps/Libération



# Réaffirmer nos valeurs : une année

## Poursuite de notre travail sur le projet associatif du CCEM

Comme annoncé au début du rapport, l'équipe, le Conseil d'administration et les bénévoles du CCEM ont poursuivi cette année le travail interne sur le projet associatif et les orientations stratégiques de l'association.

Accompagné par une consultante dans le cadre du « FRIO » (Fonds pour le renforcement institutionnel et organisationnel, un dispositif cogéré par Coordination Sud et l'Agence Française de Développement), tous les membres participants ont mis en commun le regard qu'ils portent sur l'association pour réaffirmer ses fondements.

### Notre vision

« Pour un monde sans esclavage contemporain, sans traite des êtres humains, où la dignité et les droits de chacun.e sont respectés »

### Nos valeurs

- Dignité
- Justice
- Expertise professionnelle
- Persévérance
- Dialogue

### Identifier

### Notre mission

« Le CCEM se donne comme mission de combattre l'invisible, la traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation par le travail, et d'accompagner les personnes qui en sont victimes vers leur reconstruction »

### Accompagner

(aux niveaux psychosocial et juridique)

### Former et sensibiliser

### Plaider

Au cours de l'année 2023, le chantier s'est organisé par groupes de travail thématiques : « **Identification** », « **Pôle psycho-social** », « **Pôle juridique** », « **Gouvernance** », « **Finances et développement** », « **Formations** », « **Comité de vie associative** », « **Communication** », « **Plaidoyer** », « **Groupe de pilotage** ».

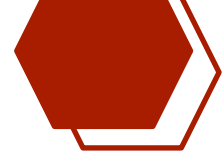
Chaque groupe a établi ses propres priorités et orientations. Un dialogue constant entre les groupes, notamment via le groupe de pilotage, a permis d'harmoniser les différentes perspectives et de créer une feuille de route cohérente pour les 5 prochaines années. Là encore, le CCEM a joué la carte de la participation : 5 personnes accompagnées, membres du Comité de vie associative ont participé aux groupes de travail Identification, Pôle psycho-social et Pôle juridique !

Le projet associatif final sera communiqué en 2024, pour les 30 ans du CCEM.



### Les obstacles que nous combattons

- L'invisibilité des victimes
- La sortie d'exploitation des victimes
- L'accès aux droits des victimes
- L'impunité des auteurs



# de travail interne fructueuse

## Des nouvelles de notre Comité de Vie Associative

L'année dernière, le CCEM annonçait la création de son « Comité de Vie Associative » (CVA), projet en maturation depuis plusieurs années. L'ambition portée par sa création est de promouvoir la participation des personnes accompagnées, d'abord au sein de l'association, mais aussi plus généralement dans la société et dans le combat contre la traite.

Pour intégrer le CVA, les salariées du CCEM ont repéré des personnes volontaires, stabilisés dans leur quotidien et dont les nationalités ou groupes linguistiques permettaient une certaine représentation de la file active. Une dizaine de membres a ainsi pu lancer le CVA. Au fur et à mesure des réunions, on constate que le CVA s'oriente vers un fonctionnement dynamisé par un petit noyau (environ 5 personnes), auquel se joignent librement toute personne accompagnée volontaire, y compris pour une action ou activité ponctuelle.

La première mission de ses membres a été de se doter d'un mandat ! Initialement, 3 objectifs avaient été cernés par le CCEM (voir RA 2022, p.26). S'ils restent bien sûr d'actualité, cette première génération de membres, accompagnée par le Pôle psycho-social, **a elle-même déterminé ses champs d'action et axes de travail.**

### 1. SORTIES - ACTIVITÉS - RENCONTRES

- Créer du lien, gagner confiance en soi, faire des rencontres, apprendre et pratiquer la langue
- Sorties, sport, musique...

### 3. ATELIERS COMPÉTENCES - FORMATIONS

- Être force de proposition pour la tenue d'ateliers thématiques pour les bénéficiaires (ex : ateliers numériques, se servir d'un ordinateur...)

### 2. GROUPES DE DISCUSSION

- Partager ses expériences, son vécu, être écouté et échanger

### 4. BÉNÉVOLAT - ENTRAIDE

- Organiser le soutien aux/entre personnes accompagnées, se rendre service

Parmi les maîtres-mots qui ont inspiré les membres et qu'ils ont retenus pour définir le CVA, on retrouve : « **Activités** », « **Ensemble** », « **Soutien** », « **Partage d'expériences** », « **Apprendre** », « **Parler français** », « **Confiance en soi** », « **Bénévolat** », « **Week-ends** », « **Sorties** », « **Discussion** », « **Ça va aller** ».

Parmi les actions les plus notables du CVA au cours de 2023 peuvent être citées :

- 3 réunions de travail (environ 15 participants).
- L'engagement de l'une des membres auprès d'autres personnes accompagnées, notamment via l'interprétation pendant les rendez-vous et le retour d'expérience (par exemple sur la procédure d'asile)
- La participation au groupe de travail « Identification » pour l'actualisation du nouveau questionnaire d'identification (tests du questionnaire et proposition de nouvelles questions/formulations)
- La participation à l'exposition au Musée de l'Histoire de l'Immigration
- La participation aux recherches d'Alizée Delpierre (voir p.7) via des entretiens sociologiques
- Une participation à la Dizaine des droits humains de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, via une exposition d'objets et des témoignages auprès de 4 classes de collégiens.

Nous avons hâte de continuer à observer la croissance de ce Comité dans le Comité, la montée en confiance et l'envol de ses membres !



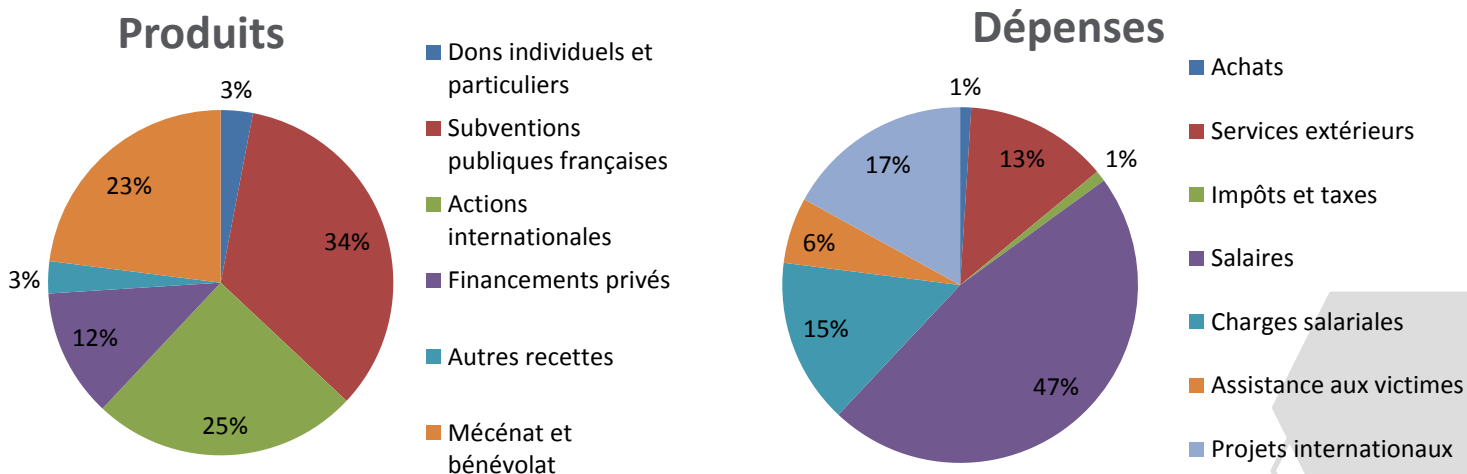
# Les moyens du CCEM

Alors que les deux dernières années se sont conclues par un déficit ou un équilibre budgétaire, en 2023 le CCEM a pu réaliser un progrès sensible avec un résultat bénéficiaire de 17 916€. Ceci tout en faisant face à nos engagements vis-à-vis des victimes, le cœur de notre action, mais aussi aux autres activités dont le projet SAVE au Maroc et toutes nos actions de sensibilisation, de formation et de plaidoyer, Cela a bien entendu été rendu possible grâce à la générosité de nos financeurs tant institutionnels que privés et particuliers. Cette année encore, nos équipes de salariés ainsi que les bénévoles ont fait face avec enthousiasme et persévérance à leur charge de travail. Que tous soient remerciés de leur participation, si efficace.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution positive. Tout d'abord, par des dépôts de demandes de financement toujours plus nombreux, auprès de bailleurs publics comme privés. Une activité chronophage, qui ne garantit pas l'obtention de nouvelles ressources (un seul nouveau financement en 2023), mais qui nous a permis d'augmenter certains financements préexistants. Il est ainsi possible de penser que, même si les évolutions sont minimales, les financeurs commencent à reconnaître l'expansion de l'activité du CCEM (synonyme de besoins plus importants) ces dernières années, et le travail expert qu'il mène depuis 30 ans.

## Les ressources financières

Malgré la situation bénéficiaire, le budget global a connu une légère baisse, en passant de 1 043 093€ en 2022 à 1 029 655€ en 2023. Or les produits sont passés de 766 943€ en 2022 à 795 536€ en 2023. Cela est principalement dû à l'appui de fondations privées et à une augmentation des subventions publiques nationales (États, directions régionales ou collectivités), qui représentent 34% du budget contre 28% en 2022.



Comme les années précédentes, le bénévolat, le mécénat et les dons en nature représentent environ 23% du budget. Il s'agit du travail des avocats, de traductions, réservations gracieuses de chambre d'hôtel, de dons de matériel informatique ou de tickets services, d'accès à des moteurs de recherches spécialisés, etc. (voir p. 31).

## Les dépenses

En 2023, la gestion maîtrisée de ses dépenses a permis au CCEM, non seulement de maintenir son activité au même niveau d'exigence, mais aussi de réduire certaines dépenses de fonctionnement, notamment les achats et services extérieurs (-19% par rapport à 2022). En dégagant un bénéfice, le CCEM met en œuvre sa stratégie de renforcement de fonds propres. Les postes de salaires et charges sociales restent le plus gros poste de dépenses, représentant 60% de nos charges. Les autres postes importants au niveau des charges sont : les aides et dépenses directement liées aux accompagnements des victimes en France (6% des dépenses, 50 000€), les dépenses opérationnelles du projet SAVE auprès de nos partenaires associatifs pour la mise en œuvre des accompagnements des victimes au Maroc, et enfin les actions de formation et de sensibilisation (16% des charges).

# Perspectives pour l'année

Avec une augmentation historique de l'activité de 52% en cinq ans, sans que des moyens supplémentaires nous permettent de renforcer l'équipe de manière adéquate, les efforts doivent être intensifiés, afin de maintenir notre niveau d'exigence concernant l'accompagnement des personnes victimes, toujours plus nombreuses.

L'année 2024 marquera les **30 ans du CCEM**. Nos perspectives se doivent donc de refléter à la fois ambitions et prudenances. Des ambitions réfléchies ensemble dans le cadre du travail collectif sur notre projet associatif et notre stratégie des cinq ans à venir, qui correspondent à la place unique du CCEM dans le combat contre la traite à des fins d'exploitation par le travail. Et des prudenances nécessaires dans une période de changements politiques, et de réductions budgétaires nous obligeant à être attentifs et ne pas agir au-delà de nos moyens.

## Première année de la mise en oeuvre des orientations stratégiques

Après tout le travail collectif sur la révision du projet associatif et les orientations des 5 années à venir, le Conseil d'administration, l'équipe salariée, les bénévoles et les personnes accompagnées pourront s'atteler à mettre en œuvre les actions et priorités déterminées par les groupes de travail. Pour l'année 2024, cela concerne notamment notre plaidoyer, notre communication, le développement des partenariats, le recentrage de l'accompagnement sur les problématiques directement liées à la traite, et enfin mais surtout la structuration et le développement des actions de sensibilisation et formation. En effet, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 nous amènent à réfléchir sur les éventuels liens entre grands événements et traite des êtres humains. Sensibiliser et former les publics en amont des Jeux semble essentiel.

## Dernières actions du projet SAVE

En février 2024, le projet SAVE arrivera à son terme après 5 ans d'actions efficaces et réussies. Les deux dernières actions consisteront en un atelier international de cloture et la finalisation d'un guide pratique. S'en suivra la réalisation d'un bilan final de ce projet, qui a permis aux partenaires marocains de devenir des acteurs incontournables de la lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail au Maroc et qui grandement contribué à la croissance du CCEM.

## Participation des personnes accompagnées

Le CCEM compte s'appuyer sur les idées ayant émergées des ateliers collectifs pour continuer à promouvoir la participation des personnes accompagnées, en particulier dans le cadre du Comité de vie associative. En 2024, celui-ci sera amené à réfléchir à la mise en place concrète des axes de travail qu'il s'est fixé en 2023, ainsi que réfléchir aux modalités de participation de ses membres pour faire connaître le CVA auprès des personnes accompagnées et permettre une participation diverse. L'organisation de l'année des 30 ans sera déjà une première opportunité de donner une large place au CVA et à ses membres dans la vie et le fonctionnement du CCEM !

## Poursuite et développement des actions actuelles

Comme indiqué plus haut, le CCEM se concentrera sur les chantiers établis dans le projet et les orientations stratégiques, et ce dès 2024. Il poursuivra son action d'accompagnement, tout en oeuvrant pour :

- Le renforcement de l'accompagnement psychologique ;
- Le développement des actions de formation et de sensibilisation ;
- La protection des victimes d'exploitation par des employeurs diplomates protégés par une immunité.



# Elles et ils font le Comité

## Renouvellement de notre Conseil d'administration

Considérant les départs de plusieurs membres du Conseil d'administration, jusqu'à récemment encore largement composé de fondateurs et membres de la première heure, de nouveaux membres ont rejoint cet organisme interne essentiel du fonctionnement associatif.

Ainsi, suite à l'Assemblée générale du 20 avril 2023, 5 nouvelles candidatures ont été examinées et ont permis un renouveau de l'équipe d'administrateurs et administratrices. Leurs profils témoignent de la montée en puissance du CCEM sur ces dernières années ainsi que du renforcement de ses liens partenariaux avec diverses institutions.

### Membres du Bureau exécutif

**Mme Franceline Lepany, Présidente**

Avocate honoraire, membre depuis 2004

**Me David Desgranges, Vice-président**

Avocat au Barreau de Paris, membre depuis 2005

**M Vincent Morley-Pegge, Trésorier**

Contrôleur de gestion (retraité), membre depuis 2012

**M Adelphe de Taxis du Poët, Secrétaire**

Expert en innovation à la Caisse des dépôts et des consignations (retraité), membre depuis 2017

**M Olivier Brisson**

Avocat à la Cour nationale du droit d'asile (retraité), membre fondateur

### Membres administrateurs

**Me Marie-Aimée Piriou**

Avocate au Barreau de Paris, membre depuis 2005

**Mme Georgina Vaz Cabral**

Ancienne salariée du CCEM, experte internationale aux Nations Unies et OSCE, membre depuis 2008

**Mme Zita Oبرا**

Survivante de l'esclavage moderne, ancienne syndicaliste membre de l'ISTAC, membre depuis 2017

**Mme Axelle Lemaire**

Directrice déléguée à la Croix-Rouge française, ancienne députée, membre depuis 2021

**Me Juliette Vogel**

Avocate au Barreau de Paris, membre depuis 2020

**M Charles-Eric Clesse**

Procureur du Roi (Belgique), Expert du Conseil de l'Europe, membre depuis 2022

**Mme Christine Lazerges**

Ancienne Présidente de la CNCDH et députée, membre depuis 2023

**M François Pacquement**

Chargé de mission histoire et réflexion stratégique, AFD, membre depuis 2023

**Mme Maria-Grazia Giammarinaro**

Ancienne Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la traite et magistrate (Italie), membre depuis 2023

**M Patrice Fleury**

Directeur de structures d'hébergement (retraité), membre depuis 2023

**Gal Philippe Thuriès**

Général de la Gendarmerie nationale, ancien chef de l'OCLTI, membre depuis 2023



# Contre l'Esclavage Moderne

## *L'équipe salariée*

**Mona Chamass-Saunier**, directrice  
**Roxane Ouadghiri Hassani**, directrice adjointe

**Annabel Canzian / Pascale Martin**, coordinatrices du Pôle juridique  
**Marie Foucray**, coordinatrice du Pôle psycho-social

**Clémence Patoureaux**, juriste  
**Maël Cheref**, juriste  
**Aurélie Garnier**, juriste

**Anja Naumann**, éducatrice spécialisée  
**Nadia Benallal**, psychologue clinicienne

**Stécie Félistaint**, chargée d'accueil et de vie associative  
**Chehrazade Lanouar**, agente administrative et financière (contrat en alternance)

## *Stagiaires et volontaires de service civique*

**Pôle juridique** : Lou Bassoni, Louise Laborier, Mathilde Boudot

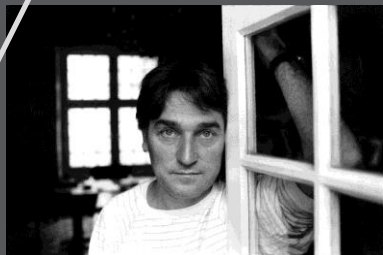
**Pôle psycho-social** : Adélaïde Mpundu, Agathe Trouiller, Halima Seghrouchni

**Communication et sensibilisation** : Alyssa Gouriou-Lopez, Laïla Rahoui, Soundouce Khemies

## *Membres du Comité de Vie Associative*

**Leïla, Julien-Fred, Rabia, Grace, J., Nagy, Saïkou, Jocelyn**

**Chaque année, l'action du CCEM ne serait pas possible sans la participation de plus de quatre-vingt bénévoles ! Nous les remercions chaleureusement !**



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le 7 novembre 2023 le décès d'Alain Moreau, alors membre du Conseil d'administration du CCEM depuis 22 ans. Figure importante du monde de la littérature et de l'édition en France, il n'a eu cesse de soutenir le combat contre l'esclavage moderne, par son dynamisme et en faisant jouer son réseau journalistique. Avec fierté et détermination, le CCEM honorera sa mémoire en continuant à accompagner quotidiennement les victimes.

Photo BERNARD CHARLON / GAMMA-RAPHO VIA GETTY IMAGES

# Bientôt 30 ans de lutte !

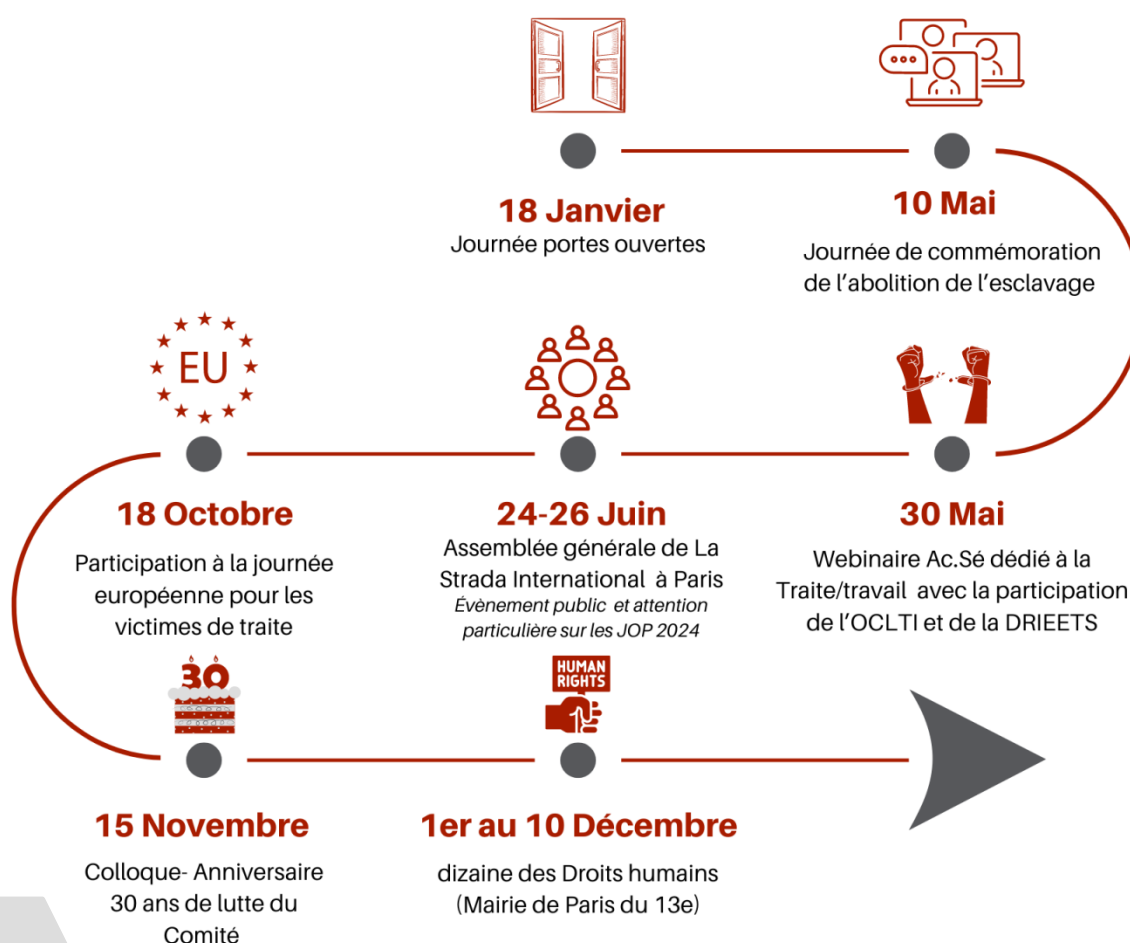
Fier de son histoire, le CCEM souhaite marquer d'une pierre blanche l'année de son 30<sup>ème</sup> anniversaire, que nous célébrerons en 2024.

Possédant déjà une expérience récente avec l'organisation de ses 25 ans en 2019, le CCEM a, au cours de l'année 2023, mis sur pied un groupe de travail dédié à l'organisation des 30 ans. Celui-ci regroupe des membres du Conseil d'Administration, des salariées et un représentant des personnes accompagnées. Au-delà d'une simple célébration, l'organisation de « l'année des 30 ans » implique des objectifs stratégiques en termes de visibilité, de partenariats et de montée en puissance. À ce titre, elle a été intégrée dans le projet associatif 2024-2028.

Concrètement, les membres du Comité souhaitent mettre en place plusieurs événements tout au long de l'année de célébration : portes ouvertes, expositions, mobilisation des partenaires, mise en avant de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail dans les séminaires dédiés à la traite (séminaire annuel du dispositif AcSé, assemblée générale annuelle de LSI, etc.), actions de communication, ...

Idéalement, l'année sera conclue par un événement phare, visant la participation d'environ 300 personnes (dont des participants internationaux).

Une page dédiée aux célébrations de notre 30<sup>ème</sup> anniversaire a été mise en ligne sur internet. N'hésitez pas à vous y rendre pour suivre cette actualité, que vous retrouverez également dans notre newsletter trimestrielle ou sur nos différents réseaux sociaux !



# Grâce à leur soutien

## Nos soutiens financiers



Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Cofinancé par l'Union européenne

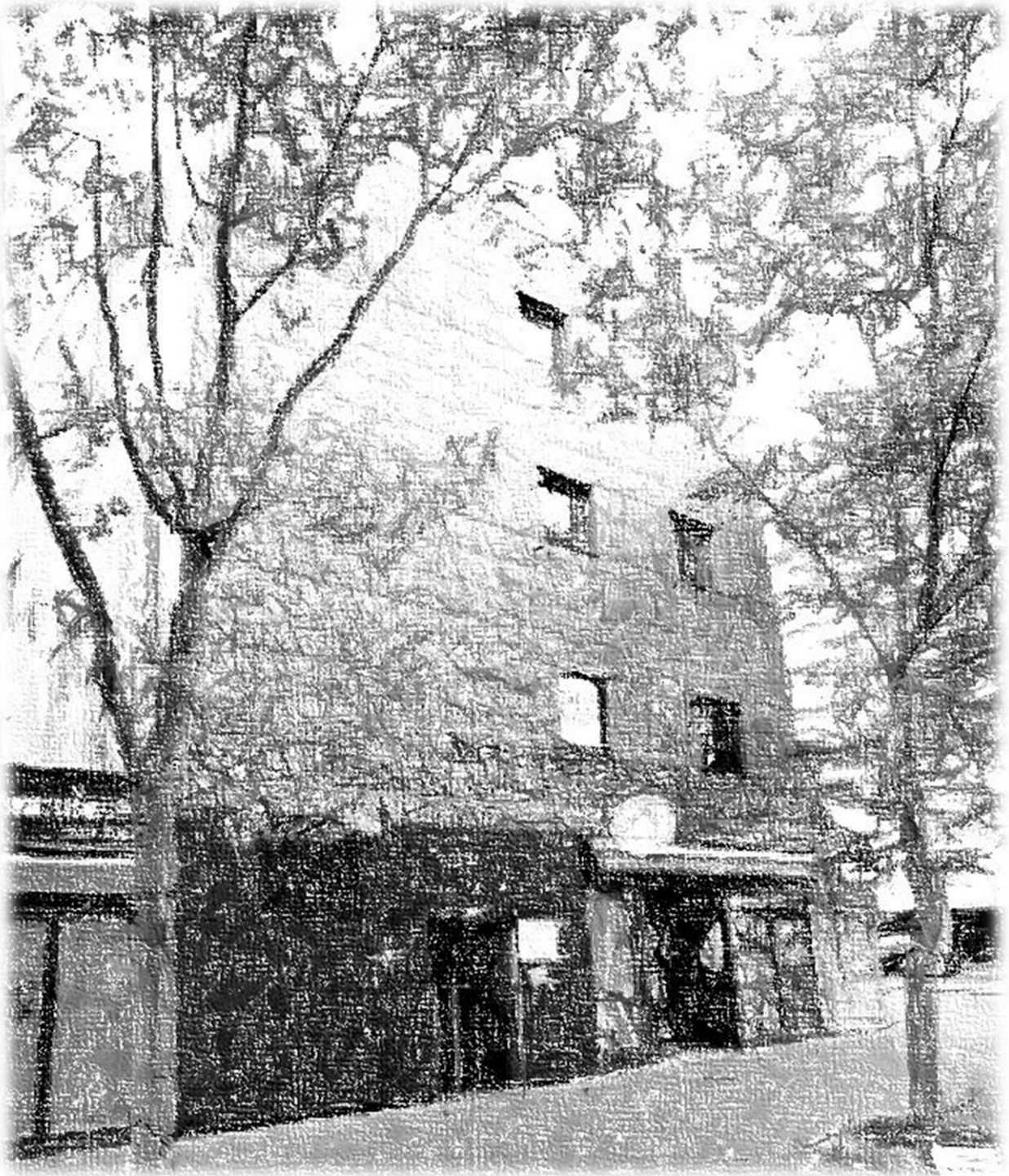


Et plus de 170 donateurs particuliers !

## Quelques partenaires opérationnels

## Nos mécènes





Comité contre l'esclavage moderne  
169 bis boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris  
01.44.52.88.90 - [info@ccem.org](mailto:info@ccem.org)  
[www.esclavagemoderne.org](http://www.esclavagemoderne.org)